

1 Cour pénale internationale.
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* -
4 n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président - Juge Joyce Aluoch - Juge Kuniko Ozaki
7 Mercredi 12 septembre 2012
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 03*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.
14 Madame le greffier d'audience, veuillez appeler l'affaire, s'il vous plaît.
15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Merci, Madame le Président.
16 Situation en République centrafricaine, en l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*
17 *Gombo*, ICC-01/05-01/08.
18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.
19 Bienvenue à l'équipe de l'Accusation, aux représentants légaux des victimes, à l'équipe
20 de la Défense, à M. Jean-Pierre Bemba Gombo, à nos interprètes ainsi qu'à nos
21 sténotypistes.
22 Nous allons poursuivre, aujourd'hui, l'interrogatoire du témoin D-0060, mais avant cela,
23 je demande à... avant de demander à l'huissier d'aller chercher le témoin, la Chambre
24 souhaite rendre une courte décision orale.
25 Il s'agit de la décision relative aux requêtes afin d'interroger le témoin D-0060, par les
26 représentants légaux des victimes.
27 Le 4 septembre 2012, la Chambre a reçu une requête de M^e Zarambaud au nom des
28 victimes qu'il représente, afin d'interroger le témoin D04-0060, écriture 2294,

1 confidentielle. La requête contient une liste de quatre questions.

2 Le même jour, la Chambre a reçu une requête de M^e Douzima au nom des victimes

3 qu'elle représente, afin d'interroger le témoin D04-0060, écriture 2296, confidentielle, et

4 2296, confidentielle, annexe 1.

5 Dans sa requête, M^e Douzima fait valoir qu'en l'absence d'une traduction française du

6 rapport d'expert du témoin, elle n'était pas... elle n'a pas été en mesure d'examiner le

7 rapport. Par conséquent, sa requête ne contient pas une liste de questions. Cela dit, elle

8 demande l'autorisation pour poser les questions complémentaires découlant de la

9 déposition du témoin.

10 Le 10 septembre 2012, la Défense a répondu aux deux requêtes présentées par les

11 représentants légaux des victimes — écriture 2303, confidentielle.

12 Dans sa réponse, la Défense dit qu'elle n'a pas d'objection aux questions proposées par

13 M^e Zarambaud.

14 S'agissant de la requête déposée par M^e Douzima, la Défense demande que sa requête

15 afin de... de... d'être autorisée à interroger le témoin soit rejetée. À cette fin, elle fait

16 valoir, entre autres, que M^e Douzima bénéficie de l'assistance du personnel de soutien

17 ainsi que du... de l'OPCV qui sont en mesure de... de travailler dans les deux langues de

18 travail de la Cour.

19 Outre ces... ces observations quant au fond des requêtes des représentants légaux des

20 victimes, la Défense exhorte la Chambre à reclassifier les requêtes des représentants

21 légaux des victimes, en tant que documents publics.

22 La Chambre fait remarquer que le témoin D04-0060 déposera probablement sur les

23 langues parlées par les troupes du MLC et, par conséquent, apportera des éléments

24 d'information pertinents quant à l'identification des auteurs des crimes allégués.

25 Par conséquent, la Chambre est convaincue que tant M^e Douzima que M^e Zarambaud

26 ont apporté suffisamment de raisons dans leurs requêtes respectives pour montrer que

27 les intérêts personnels des victimes qu'ils représentent sont touchés par la déposition du

28 témoin D04-0060.

1 S'agissant de la requête de M^e Zarambaud, la Chambre estime que les questions
2 proposées sont pertinentes et, par conséquent, l'autorise à les poser telles qu'elles
3 figurent dans son écriture.

4 Pour ce qui concerne la requête de M^e Douzima, la Chambre n'est pas convaincue par
5 l'argument que faute de traduction française du rapport d'expert, elle n'a pas été en
6 mesure de préparer une liste précise de questions.

7 À cet égard, la Chambre s'accorde avec les observations de la Défense, à savoir que
8 M^e Douzima aurait pu demander l'assistance de son soutien... de son personnel de
9 soutien ou de l'OPCV.

10 Pour ce qui est de la requête de M^e Douzima afin d'être autorisée à poser des questions
11 de suivi, la Chambre rappelle sa décision 1023 relative au déroulement de la procédure,
12 en particulier le paragraphe 19 qui s'applique *mutatis mutandis* à la présentation des
13 moyens de la Défense.

14 Le paragraphe 19 précise que les demandes d'autorisation afin de poser des questions
15 complémentaires par les représentants légaux des victimes devraient être « fait » au cas
16 par cas.

17 En l'espèce, la Chambre autorise que ces questions soient posées sous réserve que
18 M^e Douzima indique d'abord combien de temps elle pense... de combien de temps elle
19 pense avoir besoin.

20 Dans les circonstances, la Chambre estime que les questions proposées par M^e Douzima
21 sont autorisées. Cependant, la Chambre se réserve le droit de refuser toute question qui,
22 de son avis, serait non pertinente ou tendancieuse ou qui ne serait pas conforme à la
23 décision... à la présente décision ainsi qu'à la décision précédente, celle... la décision
24 1023.

25 Enfin, la Chambre constate qu'un certain nombre de requêtes présentées par les
26 représentants légaux des victimes se rapportent à des témoins non protégés et, par
27 conséquent, n'ont pas besoin d'être traitées comme étant des requêtes confidentielles.

28 Par conséquent, et conformément au principe de la publicité des procédures inscrit à

1 l'article 64-7^{et} 67-1 du Statut de Rome, et en application de... de la règle 23 *bis*-3 du
2 Règlement de la Cour, une ordonnance en reclassification des requêtes concernées sera
3 rendue en temps utile.

4 La Chambre est d'avis que tout préjudice au principe de la publicité des procédures sera
5 minimal, puisque les questions des représentants légaux des victimes et les décisions s'y
6 rapportant prises par la Chambre sont reflétées dans la transcription des audiences.

7 Monsieur l'huissier, veuillez faire entrer le témoin.

8 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

9 TÉMOIN : CAR-D04-PPPP-0060 *(sous serment)*

10 *(Le témoin s'exprimera en anglais)*

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Professeur Bokamba.

12 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous espérons que vous avez
14 passé une nuit reposante et que vous êtes prêt à poursuivre votre déposition.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, Madame le Président, j'ai bien dormi. Merci
16 beaucoup.

17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Professeur Bokamba, je me dois
18 de vous rappeler que vous êtes toujours sous serment ; est-ce que vous comprenez cela,
19 Monsieur ?

20 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, Madame le Président.

21 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je me dois également de vous
22 rappeler nos règles de base, c'est-à-dire je vous demande de parler plus lentement que
23 d'habitude et d'accorder aux interprètes et aux sténographes une courte pause avant de
24 répondre aux questions.

25 LE TÉMOIN (interprétation) : D'accord, Madame le Président.

26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Professeur.

27 Je redonne la parole à la Défense.

28 Maître Haynes.

1 M^e HAYNES (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.

2 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

3 PAR M^e HAYNES :

4 Q. Et bonjour, Professeur Bokamba.

5 R. Bonjour, Maître Haynes.

6 Q. Vous n'avez pas attendu cinq secondes...

7 Professeur, vous vous en souvenez probablement, hier, lorsque nous nous sommes
8 arrêtés, vous étiez en train de nous parler de la diffusion du lingala et de son statut vers
9 la fin du siècle. Est-ce que vous en avez le souvenir ?

10 R. Oui, Maître.

11 Q. Je veux, maintenant, dépasser les limites de la République démocratique du Congo et
12 peut-être cela serait-il utile, du moins, pour ceux qui ne connaissent pas bien la
13 géographie.

14 M^e HAYNES (interprétation) : Si l'on pouvait afficher le document 7, à nouveau.

15 Madame le greffier d'audience, pouvez-vous l'afficher, s'il vous plaît ? Et s'il vous faut
16 une référence, c'est la suivante : CAR-OTP-0066-0122.

17 R. Maître, si vous permettez, j'aimerais apporter une correction à la carte que j'ai
18 annotée hier.

19 J'ai manqué un petit peu de précision lorsque j'ai indiqué la localité où le lingala est né.
20 En examinant une carte plus détaillée dont je dispose, qui figure dans le livre du
21 Pr Samarin, je peux vous dire avec un peu plus d'assurance, maintenant, où se trouve la
22 localité où est né le lingala, c'est-à-dire la localité de Mankandza.

23 Q. C'est bien. Eh bien, la carte qui apparaît à l'écran maintenant, est-ce qu'elle est
24 suffisamment détaillée pour que vous puissiez l'annoter, avec plus de précision —
25 indiquer l'emplacement de Mankandza ?

26 R. Non, elle n'est pas suffisamment précise.

27 J'ai demandé que soit produite une copie d'une carte plus détaillée de la région et la
28 partie du pays qui pourrait nous aider à mieux situer Mankandza. Et je ne sais pas si

1 l'on a eu l'occasion de faire une copie de cette carte.

2 Q. Fort bien. Laissons cette question de côté pour l'instant et essayons de voir ce que
3 nous pouvons faire avant la fin de votre déposition pour tirer la question au clair.

4 En dehors de la République démocratique du Congo, vers la fin du siècle, où se
5 trouvaient les populations qui parlent le lingala ?

6 R. Si j'ai bien compris votre question, lorsque vous dites « vers la fin du siècle », vous
7 voulez dire le XXe siècle et le début du XXIe siècle ou est-ce que vous parlez du XXIe
8 siècle ?

9 Q. Nous sommes préoccupés par 2002 ; donc, j'essayais d'attirer votre attention sur cette
10 période.

11 R. Pourriez-vous répéter votre question ?

12 Q. Oui, certainement.

13 Pour que les choses soient bien claires — laissons de côté l'Europe et le reste du monde
14 —, en Afrique, où se trouvaient les populations lingalaphones vers la fin du siècle ?

15 R. Eh bien, tout d'abord, comme je l'ai indiqué dans mon rapport d'études, la zone
16 principale où est parlé le lingala est la République démocratique du Congo et le
17 Congo-Brazzaville.

18 C'est là que la langue est parlée par un grand nombre de personnes, et c'est également
19 une langue nationale des deux côtés du Congo, c'est-à-dire en RDC et dans la
20 République du Congo.

21 En outre, le lingala est parlé dans la partie nord-ouest de l'Angola, et plus précisément
22 dans deux des provinces et dans une partie du Gabon, et en République centrafricaine,
23 ainsi que dans le sud-ouest du Soudan, ce qui, aujourd'hui est le Sud-Soudan, dans la...
24 les régions proches de la Province orientale.

25 Il y a également des locuteurs en Zambie et au Rwanda, et enfin au Burundi.

26 Q. Bien, je ne veux pas m'étendre sur le sujet, parce que cela figure dans votre rapport,
27 mais combien de personnes parlent le lingala en Angola ? Et brièvement, comment
28 est-ce qu'on en est arrivé à parler le lingala dans cette partie de l'Afrique ?

1 R. Les estimations dont nous disposons, et ce ne sont que des estimations parce
2 qu'elles... il n'y a pas eu de recensement comme tel, ces estimations montrent qu'il y a
3 environ 86 000 locuteurs du lingala dans le nord-ouest de l'Angola, dans les provinces
4 près du Bas-Congo. Et ces populations sont composées de personnes qui sont
5 retournées en Angola après un séjour au Congo, durant... pendant la période... de
6 l'effort de libération de l'Angola dans les années 70. Et ces familles habitaient à
7 Kinshasa, d'autres habitaient ailleurs, mais deux des groupes ou parties œuvrant pour
8 la libération de leur pays se sont trouvés au Congo, et ils avaient leur siège à Kinshasa
9 durant les années Mobutu.

10 Et après la libération du... de leur pays, ils sont rentrés... nombre d'entre eux sont
11 rentrés chez eux.

12 Ensuite, il y a aussi les travailleurs émigrés qui sont allés en République démocratique
13 du Congo pour du commerce ou pour le commerce des diamants. D'autres ont fui la
14 guerre civile — la guerre civile au Congo survenue ces dernières années.

15 Q. Merci.

16 Est-ce que nous pouvons maintenant nous focaliser sur la République centrafricaine ?

17 Est-ce qu'il y avait une population lingalophone en 2002 en République centrafricaine ?

18 R. Honnêtement, je ne sais pas.

19 Je ne dispose pas de cette information, je ne l'ai vue nulle part. Tout ce que j'ai, ce sont
20 les estimations que j'ai indiquées dans mon rapport.

21 Q. Et qu'en est-il de maintenant ?

22 R. Les estimations actuelles de personnes vivant en République centrafricaine, parlant le
23 lingala, figurent dans mon rapport : j'ai indiqué que l'on estime cette population —
24 d'après les informations que j'ai glanées sur Internet —, que cette population compte
25 plus de 10 000... plus de 9 000, entre 9 000 et 10 000 Congolais parlant le lingala et vivant
26 en République centrafricaine. Et donc nombre de ces Congolais sont des lingalophones.

27 Q. Professeur, connaissez-vous la population de la République centrafricaine ?

28 R. J'ai déjà su cela, mais je ne m'en souviens pas, donc, je ne suis pas en mesure de vous

1 dire quelle est la population actuelle.

2 Q. Eh bien, ne vous en faites pas.

3 Dans quelle mesure la population centrafricaine a-t-elle été exposée au lingala, si vous
4 comprenez ce que je veux dire ?

5 R. La population centrafricaine a été exposée au lingala de diverses façons.

6 D'abord, les commerçants, à partir de 1900 jusqu'à l'époque actuelle, empruntaient le
7 fleuve Oubangui. Et donc, comme on peut le voir d'après la carte, la République
8 centrafricaine est séparée du Congo par le fleuve Oubangui. Et c'est une sorte
9 d'autoroute pour les commerçants.

10 Deuxièmement, le contact entre les langues centrafricaines et le lingala s'explique de la
11 manière suivante — et c'est un peu ce que je viens de dire il y a quelques instants : des
12 commerçants qui résident en République centrafricaine pour y faire du commerce, donc
13 des vendeurs, ou alors des... des ouvriers, des travailleurs de... dans le secteur minier,
14 qui se déplaçaient entre leur pays et la République centrafricaine parce qu'ils avaient
15 des affaires à Bangui et qu'ils se trouvaient surtout à Bangui.

16 Et dans ce contexte, il est utile de se pencher sur un certain nombre de localités, sur la
17 carte, qui montrent la proximité entre ces localités et d'autres villes. Bangui, par
18 exemple, se trouve à l'opposé de Zongo, donc, elle est en face de Zongo.

19 Gbadolite, et on ne le voit pas sur la carte, si on disposait d'une carte plus détaillée l'on
20 verrait alors qu'il y a un certain nombre de localités en face de Gbadolite.

21 Et en se dirigeant vers le nord... le nord-est, l'on constate que c'est une région où il y a
22 un contact entre les habitants des deux pays.

23 Q. Bien.

24 Est-ce qu'on peut maintenant se focaliser sur un groupe particulier, c'est-à-dire les
25 soldats centrafricains : ont-ils été exposés tout particulièrement au lingala ?

26 R. La réponse est oui.

27 Le premier contact, évidemment, est celui avec les personnes dont... que j'ai évoquées,
28 c'est-à-dire ceux... celles qui résident à Bangui, la capitale de la République

1 centrafricaine.

2 Le deuxième contact avec le lingala est par le biais de la musique congolaise, qui est
3 écoutée en République centrafricaine, tout comme elle est écoutée dans bon nombre
4 d'autres pays, étant donné la diffusion de cette musique.

5 Le troisième contact — du moins, c'est ce que j'ai pu comprendre d'après un certain
6 nombre de sources —, est le suivant : durant les années 70 et les années 80, des soldats
7 centrafricains ont été formés au sein de l'armée de Mobutu. Et un des camps s'appelait
8 Kotakola (*phon.*). Maintenant, est-ce que les soldats actuels comptent des éléments
9 appartenant à ce groupe-là ? Je ne sais pas parce que je ne dispose pas de cette
10 information.

11 Q. Mais la formation qu'ils ont reçue, dans quelle langue ils l'ont reçue ?

12 R. Je ne suis pas sûr de savoir dans quelle langue la formation a été reçue, mais ce que je
13 peux vous dire, sans hésitation, c'est que pendant les... les années Mobutu, et avant la
14 période de l'indépendance, c'est-à-dire durant la colonisation, le lingala était la langue
15 officielle de l'armée. Par conséquent, les soldats subissaient une instruction en lingala.

16 Par conséquent, je soupçonne que ces éléments ont été, à un moment ou à un autre,
17 exposés au lingala, et tout dépend de la durée de leur formation, ils ont peut-être pu
18 apprendre le lingala. Cela étant, je ne dispose pas d'information qui indique si le lingala
19 était une condition préalable à l'admission au programme de formation ou pas ; enfin, je
20 ne suis pas disposé à... à l'affirmer.

21 Q. Eh bien, c'est tout à fait honnête de votre part.

22 Pour en terminer avec ce sujet en particulier : où se trouve Kotakoli ?

23 R. J'essaie de réfléchir. Avec votre permission et celle de la Cour, je peux vérifier où ça
24 se trouve. Je ne m'attendais pas à ce que vous me demandiez cela.

25 C'est au Congo. C'est en RDC. Et je crois que ça se trouve en province de l'Équateur, au
26 nord.

27 Q. Je voudrais parler, maintenant, d'un vecteur important dans la diffusion du lingala,
28 c'est la musique.

1 Depuis quand les Congolais produisent-ils de la musique populaire ?

2 R. Les Congolais produisent de la musique depuis les années 40, depuis peut-être la fin
3 des années 30, si bien que dans les années 50, la musique congolaise est devenue très
4 populaire. C'est devenu une musique qu'on écoutait au-delà des frontières de la
5 République démocratique du Congo et du Congo-Brazzaville. Et je me souviens que
6 c'était autour de 1955-57 que les gens ont commencé à trouver que la musique
7 congolaise était la... le meilleur moyen de se divertir. On y avait accès dans les boîtes de
8 nuit. Et après l'indépendance, on pouvait... Après l'indépendance du Congo, en 1960, on
9 pouvait écouter la musique congolaise au Congo et au Congo-Brazzaville qui étaient
10 ravis de voir que la RDC était devenue indépendante et la musique était contagieuse.
11 Voilà, c'était depuis cette période-là.

12 Q. Pardonnez-moi, Professeur. Il y a quelque chose que... qui m'a échappé.

13 Bon, on va laisser la musique pop de côté pour le moment.

14 Vous avez mentionné dans votre rapport que, en République centrafricaine, il y a une
15 population immigrante lingalophone.

16 Je ne suis pas sûr que vous nous ayez précisé les raisons principales de cette migration
17 de cette population en République centrafricaine à partir de la RDC.

18 R. Oui, effectivement, j'en ai parlé, Maître, brièvement, dans ma réponse précédente.

19 Beaucoup de ces personnes se sont rendues dans ce pays pour trouver du travail, en
20 particulier dans le secteur minier, les diamants ; d'autres ont fui à un moment où ils
21 pensaient que le système politique dans notre pays était dur, pour ne pas dire
22 opprimant ; et ceux qui, pour des raisons politiques ou pour trouver du travail ailleurs,
23 pouvaient se... pouvaient partir, eh bien, l'ont fait. Les musiciens, par exemple, qui
24 estimaient qu'ils ne gagnaient pas suffisamment d'argent au Congo, pendant cette
25 période difficile et sous le gouvernement Mobutu, eh bien, se... sont allés dans d'autres
26 États, dans d'autres Nations du continent, où ils ont constaté que, là, tout ce qu'ils
27 chantaient ou composaient ne... n'était pas considéré comme ayant un contenu
28 politique ; et donc, ils étaient bien traités par le gouvernement.

1 Ce groupe, en République centrafricaine, de bien des manières, n'est pas... n'est pas
2 différent du groupe qui a pu aller en Angola. Bon, ils allaient à la recherche d'emploi et,
3 quelquefois, d'une liberté politique dont ils estimaient ne pas bénéficier dans leur pays.

4 Q. Très bien.

5 Bon, revenons à la musique.

6 Dans quelle musique... Dans quelle mesure est-ce que ce... cette musique a des paroles
7 en lingala ? Dans quelle mesure est-ce que les paroles des chansons sont en lingala ?

8 R. Je dirais que nous n'avons pas ce que je considérerais comme des données
9 scientifiques à ce sujet — je veux parler de recensement. Nous avons des estimations de
10 la part de différents écrivains congolais ou non congolais, qui indiquent qu'environ
11 70 pour-cent de la musique... de la musique populaire du Congo est chantée en lingala.

12 Bon, bien sûr, il y a aussi d'autres langues, un mélange, mais « certains » de ces langues
13 sont d'autres langues congolaises, comme le kiswahili, le kiluba ou le kikongo, et les
14 jeunes groupes qui se forment reprennent aussi de... de l'anglais.

15 Précédemment, il y avait également des gens comme, par exemple, Rochereau, qui
16 mélangeaient le lingala avec le français, mais les paroles composées et chantées étaient
17 surtout en lingala.

18 Q. Et par quel média est-ce que cette musique est diffusée ?

19 R. Il y a différents médias.

20 Si l'on remonte à avant la télévision, bien entendu, le média le plus populaire, c'était la
21 radio : la radio nationale de Kinshasa, les radios provinciales des six provinces d'alors
22 — il y en a 11 aujourd'hui.

23 Et avec le... l'apparition de la télévision, on a maintenant des programmes de télévision
24 qui diffusent cette musique à Kinshasa, à la radio et télévision nationales.

25 Q. Et puis Inter... Internet, je suppose, maintenant ?

26 R. Oui, bien sûr, des... et puis les... des CDs qui sont vendus partout.

27 Dans ma petite ville, aux États-Unis, je peux acheter des... des CDs de musique
28 congolaise dans le magasin du coin, la librairie du coin ou dans des magasins de

1 musique du coin.

2 Q. Et sur quelle zone géographique est-ce que cette musique a été populaire... rendue

3 populaire ?

4 R. Eh bien, c'est la fameuse question à un million de dollars.

5 En fait, la réalité, c'est que la musique congolaise n'a pas de frontières, littéralement. Et

6 je vais vous expliquer.

7 En 82-83, j'avais un congé sabbatique et j'étais à l'université de Port Harcourt. Chaque

8 mercredi, à l'université, on diffusait de la musique congolaise pendant une heure.

9 J'ai entendu dire des collègues que la même chose se passait le mercredi ou un autre

10 jour, à... en Égypte, au Caire. Et lorsque j'ai été en Afrique du Sud, j'ai, moi-même,

11 entendu aussi que de la musique congolaise était diffusée à la radio là-bas.

12 Et lorsque j'ai été au Kenya, en Tanzanie, dans les années 80 — pour être précis, 87, 88,

13 89 —, eh bien, à un moment donné, j'ai été surpris de constater qu'il y avait un groupe

14 de musiciens dans l'hôtel où, avec mes étudiants, je... je résidais pendant mes études, et

15 qui présentaient... Enfin, qui chantaient en lingala, donc, des Congolais, à Zanzibar. Et

16 on m'a dit : « Bon, je ne sais pas s'ils sont Congolais, mais ils chantent... mais ils

17 chantaient bien en congolais ».

18 Alors à la pause, j'ai parlé à l'un ou l'autre d'entre eux, et ils m'ont dit non, qu'ils étaient

19 tanzaniens, mais qu'ils chantaient en lingala et de la musique congolaise. L'un ou l'autre

20 était peut-être congolais.

21 Et la même histoire, vous la trouvez au Gabon, en Côte d'Ivoire, partout, partout, dans

22 de nombreux pays. Comme... Comme en Europe, il y a ici, il y a aussi ces spectacles.

23 Certains, d'ailleurs, enregistrent leur musique ici, plutôt qu'au Congo. On m'a parlé de...

24 de la musique congolaise. Et à chaque fois que vous allez à une fête organisée par un

25 Congolais, où il y a des Congolais, et où on diffuse de la musique, eh bien, il y a

26 beaucoup de chances pour que 50 ou plus pour-cent de cette musique soit de la

27 musique congolaise. C'est... C'est la musique qui fait danser l'Afrique et les pays,

28 également, où il y a des... des africains.

1 Q. Vous avez parlé, dans votre rapport, d'un certain nombre de musiciens congolais ;
2 vous avez cité leurs noms. Et nous pourrions déduire de vos réponses que vous êtes
3 vraiment un fan de la musique congolaise.

4 R. Oui, effectivement, vous avez tout à fait raison. J'ai ma discothèque. J'ai... J'ai,
5 effectivement, de la musique congolaise, Kabasale, des souvenirs des années 60 ; j'ai les
6 premiers... les premiers groupes de musique...

7 Q. Ça, c'est peut-être une autre question à un million de dollars : est-ce qu'il est possible
8 de décrire de quoi parlent ces chansons ?

9 R. Oui. D'une certaine façon, oui.

10 Les chansons de... Les chansons congolaises portent sur à peu près tous les aspects de la
11 vie d'un homme : on parle d'amour, de ce qu'on a perdu ; on raconte l'histoire de
12 quelqu'un qui est riche, peut-être, mais, bon, qui meurt malgré tout — la mort touche
13 tout le monde ; l'exploitation par des... des Congolais, par des Africains, par l'Ouest. Il y
14 a beaucoup de thèmes qui sont abordés.

15 Un historien du nom de Gondola a étudié l'évolution... Didier Gondola, pour être
16 précis, qui enseigne à l'université de... d'Indiana... d'Indianapolis — il a également
17 enseigné à Paris, je crois —, il a indiqué que la musique congolaise touche tous les
18 aspects de la vie, mais que c'est, peut-être, une... une des meilleures formes de
19 littérature orale qui existe dans un pays, parce qu'il y a tout un... toute une... tout un
20 éventail de genres dans cette musique, différents thèmes qui reflètent les expériences de
21 vie quotidienne des Congolais et qui... et dont ils souhaitent que le reste du monde soit
22 informé.

23 Q. Je voulais vous interroger sur un artiste polaire... populaire — pardon —, bien
24 connu, l'artiste Kape Kalle (*phon.*) ; est-ce que vous connaissez son travail ?

25 R. Oui, Maître.

26 Q. Et quelle est sa chanson la... la plus connue ?

27 R. Sa chanson la plus populaire... ça m'échappe pour le moment.

28 Q. Est-ce que vous connaissez sa chanson qui s'appelle « l'article 15 » ?

1 R. Par Pepe Kalle ?

2 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, vous ne faites
3 pas de contre-interrogatoire pour le moment, donc essayez de ne pas poser des
4 questions induisant une réponse.

5 M^e HAYNES (interprétation) :

6 Q. Oui, Pepe Kalle.

7 R. Non.

8 Je connais... je sais ce que... ce qu'est l'article 15 du point de vue politique, mais je ne
9 connais pas cette chanson. Je ne savais pas qu'il y avait une chanson qui s'appelait
10 comme cela.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Désolée, Maître Haynes.

12 Q. Monsieur le témoin, que savez-vous de l'article 15 du point de vue politique,
13 Monsieur le témoin ?

14 R. Du point de vue politique, c'est... pendant la rébellion... la rébellion ou les rébellions
15 qui se sont développées au Congo, au début de l'indépendance, c'est une déclaration
16 qui est venue d'un des gouverneurs d'une province — la province du Kasaï —, qui a
17 déclaré : « Lorsque rien ne fonctionne, eh bien, débrouillez-vous. » C'est ça l'article 15.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci.

19 R. Je vous en prie, Madame.

20 M^e HAYNES (interprétation) :

21 Q. Et lorsque vous dites « au moment de la naissance du pays », qu'est-ce que vous
22 entendez par là ?

23 R. 1961, lorsque le pays est devenu indépendant, le 30 juin 1960. Il y a eu la sécession du
24 Katanga et puis, ensuite de Kasaï.

25 Q. Merci.

26 Je voudrais en arriver maintenant à la partie de votre rapport où vous analysez les
27 caractéristiques grammaticales du lingala et cela pourrait vous aider de mettre sur
28 l'écran le document n° 1 — CAR-D04-0003-0440.

1 Vous avez peut-être une copie papier, page 11 de la copie papier.

2 *(Le témoin s'exécute)*

3 Page 12, également, pour ceux d'entre vous qui avez entre les mains la copie papier du
4 document.

5 Au paragraphe 4-1 de votre rapport, vous décrivez les quatre caractéristiques
6 constantes des langues bantoues ; est-ce que vous pouvez prendre ce paragraphe ?

7 *(Le témoin s'exécute)*

8 Comment est-ce que ces caractéristiques différencient un... une langue bantoue d'une
9 langue latine ou germanique ?

10 R. Les langues bantoues, tout d'abord, ont une morphologie riche, une structure de
11 mots ; une des meilleures manières de vous donner un exemple, c'est de citer des... des
12 noms, des verbes. Prenons... Prenons les noms, simplement.

13 Vous avez un tableau, ici : les noms ne sont pas marqués par le masculin ou le féminin
14 ou par des préfixes, c'est-à-dire des éléments qui sont placés avant le nom, avant la
15 racine. Ces préfixes, lorsqu'ils sont rassemblés, singulier, pluriel, forment des paires
16 comme humain-singulier/pluriel, ou humain-singulier, humain-pluriel ; livre-singulier,
17 livre-pluriel, et cetera. Et ceci est constant dans toutes les langues bantoues. C'est un
18 aspect essentiel pour ce qui est de ce que l'on appelle un nom, ce qui constitue un nom.

19 Donc, c'est plutôt des préfixes que des suffixes et non pas des marqueurs qui sont placés
20 après une racine.

21 Avec un lien étroit avec cela, c'est le système que cela enclenche : si vous avez un sujet
22 qui est suivi par un verbe, ce verbe doit s'accorder non seulement en nombre —
23 singulier, pluriel —, mais également par rapport au... à la classe de nom portée par le
24 sujet. Donc, vous auriez l'équivalent par rapport à une langue comme le français, disons
25 « la fille était petite », où le féminin est indiqué sur l'adjectif « petite » ; « le garçon est
26 petit » : il n'y a pas d'indication de genre.

27 Et donc, on l'analyse comme représentant le masculin. Mais au-delà de cela, l'accord est
28 similaire, d'une certaine manière, à ce qui se passe dans une langue telle que le français

1 ou d'autres langues romanes ou germaniques où on reconnaît le fait que l'on parle d'une
2 personne par rapport à plusieurs personnes, donc genre et classe de noms. Ça, c'est...
3 Ça, c'est l'une des caractéristiques les plus importantes des langues bantoues, s'agissant
4 des noms et de... des accords qu'elles déclenchent.

5 Q. Sur nos écrans, page 12 de votre rapport...

6 R. Oui.

7 Q. Je voudrais vérifier que j'ai bien compris.

8 Dans ce tableau, à gauche, pour... pour rester simple, donc, nous avons les préfixes de
9 noms qui rendent le nom pluriel. Est-ce que j'ai bien compris ? Qui mettent le nom au
10 pluriel ?

11 R. Singulier et pluriel. En d'autres termes, vous auriez votre racine comme « *to* »,
12 exemple, ça...ça n'est pas modifié, voilà pourquoi on l'appelle le cœur du mot ou la
13 racine, donc ça ne... ça ne se modifie pas ; si vous voulez indiquer qu'il s'agit d'une
14 personne, alors, le préfixe serait « *mo-* » ; si vous voulez indiquer qu'il y a plusieurs
15 personnes, alors, pour la classe humaine, le préfixe approprié serait « *ba-* » et ainsi de
16 suite, avec toutes les classes de noms.

17 Dans une langue bantoue typique, qui n'a pas subi les changements que vous pouvez
18 trouver dans les variétés urbaines, eh bien, vous ne pouvez pas mettre un préfixe tel
19 que « *ba-* » à côté de « *livre* », par exemple, ou à côté de « *maison* ». Cela ne peut
20 s'accoler qu'à la classe humaine. Et c'est tout de même une caractéristique intéressante
21 de cette langue, de caractériser ces noms.

22 Q. Tout à gauche, il y a des chiffres ; est-ce que vous pourriez nous dire ce qu'ils
23 indiquent ?

24 R. Ces chiffres indiquent ce que j'ai indiqué. Ici, MNC, ça devrait être une... une seule
25 ligne, mais enfin : nom morpho... Classe de noms morphologiques — classe de noms
26 morphologique. Marquage singulier/pluriel, par opposition à les... la classe de noms
27 syntaxique — vous le trouverez dans le tableau suivant —, donc, le système d'accord tel
28 qu'il fonctionne... tel qu'il fonctionne — pardon. Quelquefois, il y a des différences

1 malgré la morphologie. Donc, 1, 2, 3, 4 et cetera, ce sont des chiffres qui ont été inventés
2 par Bleek en 1850, à la suite d'une proposition d'un étudiant que j'ai cité hier, Meinhof.
3 Donc, c'est un couple : 1, 2 pour la classe humaine ; 3 et 4, les arbres et autres ; 5 et 6, ce
4 sont des classes correspondant à des liquides non « numérables », d'autres éléments où
5 il y a des... bon, des... par exemple, les... les jumeaux aussi, « *mapasa* », par exemple, ce
6 sont... ce sont des jumeaux. Et le chiffre le plus élevé que nous avons ici, 14...

7 Q. Bon, combien est-ce qu'il y a de classes de noms ? Est-ce qu'il y a un chiffre précis
8 de... de classes ?

9 R. Oui, effectivement, ça... ça dépend des langues. Je faisais allusion à cela hier lorsque
10 j'ai parlé de la zone centrale bantoue.

11 Dans beaucoup de langues bantoues centrales, eh bien, on s'arrête à la... à la classe 14.
12 Toutes les classes ne sont pas là, d'ailleurs, parce qu'il y a aussi 13... 12 et 13 — pardon.
13 Dans d'autres langues, comme le kiswahili, par exemple, aussi langue bantoue, on... on
14 va jusqu'à 18. Si on parle du zulu, eh bien, on va jusqu'à 21. Et toutes les classes ne sont
15 pas présentes dans chacune de ces langues.

16 Ce qui les distingue, c'est la structure du marqueur, c'est-à-dire le préfixe et aussi la
17 manière dont ce préfixe détermine l'accord des verbes et des adjectifs descriptifs.

18 Q. Merci.

19 Est-ce que nous pouvons rapidement passer à la page 13, tableau n° 2 ?

20 *(Le témoin s'exécute)*

21 C'est sans doute parfaitement évident, mais pouvez-vous nous dire exactement ce que
22 démontre ce tableau n° 2 ?

23 R. Écoutez, je vais vous expliquer en détail.

24 La première colonne est ce dont je viens de parler, donc cela vous donne le numéro de
25 la classe, de 1 à 14.

26 La deuxième colonne, c'est le préfixe du nom, donc préfixe qui se colle au nom, selon les
27 différents types de noms existants. Ensuite, « SVA », c'est l'accord sujet/verbe. Donc, si
28 nous avons un sujet qui est singulier, et qui appartient à la classe humaine, l'accord sur

1 le verbe sera marqué par un préfixe que l'on ajoutera à l'élément verbal. Eh, bien sûr,
2 l'élément verbal comprendra aussi le temps et cetera, mais l'essentiel, c'est l'accord.
3 En effet, en bantou... dans toutes les langues bantoues, l'accord est absolument
4 obligatoire, il doit être évident.
5 Donc, si c'est un singulier, ce sera « a- », si c'est le pluriel et que c'est un humain, ce sera
6 « ba- ». Enfin, c'est... Comme vous le voyez sur ce tableau, en gros, la plupart des
7 formes d'accords sujet/verbe, représentent, en fait, une copie du préfixe que l'on ajoute
8 au nom ; ce n'est pas à 100 pour-cent, mais c'est assez proche.
9 Ensuite, pour ce qui est accord de l'adjectif, là, c'est pour expliquer que les qualificatifs,
10 donc les... ce sont les adjectifs qui peuvent être des adjectifs démonstratifs, qualificatifs,
11 possessifs : « mon livre » ou « ma mère ». Et donc, là, à nouveau, il y a un préfixe, qui
12 indique qu'il y a un accord avec le nom... avec le nom, soit qui est possédé, soit qui est
13 décrit, soit qui est modifié, par ce qualificatif.
14 Et ici, le préfixe est allitératif.
15 Ensuite, le SNC, c'est le... la classe de noms syntactique ; ça, ce que... c'est l'une de mes
16 thèses que j'ai proposée dans un de mes articles, qui explique que... car je considère que
17 le MN... le MNC ne correspond pas toujours au SNC. En effet, cette classe de noms
18 syntactique est construite de façon à montrer l'accord que l'on obtient entre le nom, le
19 nom qui sert de sujet, par exemple, dans la phrase, ou d'en-tête pour une phrase
20 adjectivale.
21 Donc, lorsque l'on étudie certaines langues, y compris le lingala, par exemple, vous
22 verrez que parfois la correspondance n'est pas parfaite.
23 Donc, ces deux notions, « MNC » et « SNC », doivent être distinguées, afin de bien
24 capturer cette légère différence.
25 Ensuite, à droite du tableau, je représente... je remontre exactement les mêmes éléments,
26 mais pour... concernant le lingala littéraire, le lingala mankandza. Et là, on voit qu'il y a
27 quelques différences en ce qui concerne, par exemple, les marqueurs, mais c'est quand
28 même très proche. Le dzámbe et le lingala semblent être extrêmement proches ; il y a

1 quelques petites différences, certes, mais, c'est quand mêmes deux langues assez
2 proches.

3 Q. Essayons de rester simples, et donc, on va s'en tenir uniquement au dzám̃ba, et on ne
4 va pas rentrer dans le lingala littéraire.

5 R. Très bien.

6 Q. Donc... Je vous... nous vous remercions, parce que vous... Un peu plus loin dans
7 la... sur la page, au... à l'alinéa 1...

8 M^e HAYNES (interprétation) : Si nous pouvions l'avoir à l'écran, s'il vous plaît.

9 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

10 Q. Vous nous avez donné des exemples qui expliquent le préfixe nominal, l'accord de
11 l'adjectif, et l'accord sujet/verbe. Et vous nous avez mis tout cela en pratique pour
12 donner un exemple. C'est bien ce que vous avez fait, n'est-ce pas ?

13 R. Oui.

14 Q. Et comme vous... vous venez de nous le dire, on voit bien que pour passer du... du
15 singulier au pluriel, dans une phrase où il y a un adjectif et un verbe, il faudra changer
16 les préfixes du nom, de l'adjectif et du verbe. C'est ce que l'on voit à l'alinéa 1, n'est-ce
17 pas ?

18 R. En effet, vous avez tout à fait raison.

19 Q. Quel est l'effet phonétique de cela sur la phrase ?

20 R. Aucun, il n'y en a pas.

21 En effet, cette langue ayant un alphabet latin, on voit pratiquement ce que l'on
22 prononce ; il n'y a pas d'effet phonétique, à moins que la racine du verbe ne commence
23 par une voyelle, et non pas par une consonne. Là, vous avez un exemple, enfin, j'ai
24 montré un verbe qui avait une consonne, pour éviter la complication justement
25 phonétique de la racine verbale avec un... une voyelle, mais on pourrait avoir un accord
26 qui se montrerait un peu... qui serait un peu « différemment ».

27 On a le « a- » pour le singulier humain, « ba- » pour le pluriel humain, et si c'est... on
28 pourrait avoir quelque chose d'une petit peu différent, une voyelle modifiée, un « a »

1 qui pourrait devenir un « e » ou « è ».

2 Q. C'est sans doute ma faute... faute parce que je ne connais pas le dixième de votre
3 sujet, je ne suis pas très compétent dans ce domaine. Je vais donc en revenir à ma
4 première question.

5 Quand... le... Pour passer un nom du singulier au pluriel, et l'accord des adjectifs, et la
6 modification du verbe dans la phrase, pouvez-vous me dire quelle est la différence
7 entre les langues bantoues et une langue latine, par exemple ?

8 R. En latin, je pense que c'est la même chose, d'ailleurs, dans la plupart des langues
9 indo-européennes qui ont de forts systèmes d'accords. Voici ce qui se passe : on... on va
10 rester sur le français, parce que c'est vraiment un cas d'école, et je pense que la plupart
11 d'entre vous connaissent le français.

12 Donc, l'accord, le marquage de l'accord sur le verbe en français est indiqué en... à la fin
13 du mot, par suffixe, et non pas par un préfixe. Donc, pour « j'aime », il n'y a pas de
14 marquage, mais le fait qu'il n'y ait pas de « s » pour le singulier... pluriel... singulier-être
15 humain, par rapport à... montre bien que l'on parle d'un... de « moi », que c'est le « je »
16 qui est le sujet, et que c'est un singulier.

17 Si on passe au pluriel, maintenant, « nous aimons », la... le suffixe, c'est « -ons », c'est
18 l'accord, qui ne modifie pas la racine du verbe et qui n'est pas préfixe. Alors, qu'en
19 bantou, on obtient un accord par préfixe, parce que les suffixes, en fait, sont uniquement
20 utilisés pour marquer les temps, dans la plupart de ces langues bantoues, pas dans
21 toutes, mais dans... la plupart ; plutôt pour ce qui est des... des langues bantoues
22 centrales.

23 Pour ce... Donc, la différence entre... ici, c'est que la plupart du temps, on obtient une
24 copie. C'est pour ça qu'au début de la linguistique bantoue, lorsqu'on explorait encore
25 cela, on considérait que c'étaient des langues allitératives, parce que c'est extrêmement
26 allitératif, il y a énormément d'allitérations : « mw-ána », « mu-nεnε », par exemple ;
27 regardez le « b » est principalement pour « ba-ana », « ba-nεnε », « ba- bomban-áki ».
28 Donc, « ba-, ba-, ba- », énormément de « ba- » ; très allitératif.

1 Donc, tout ce qui doit être... s'accorder avec le nom qui est... qui fait l'élément... qui est
2 l'élément central qui contrôle la phrase va être marqué d'un « *ba-* », alors qu'en latin,
3 dans une langue latine, on aurait plutôt des suffixes, mais on a des formes
4 extrêmement... extrêmement strictes aussi qui reflètent et qui ressemblent à ce type
5 d'accord.

6 Q. Je crois avoir compris. Donc, dans les langues bantoues, l'accord se fait au début
7 des... en préfixe, alors que dans les langues germaniques ou dans les langues latines,
8 l'accord se fait en suffixe ?

9 R. Oui, mais il faut être précis, pour ce qui est des noms, il y a des préfixes ; pour ce qui
10 est des adjectifs, encore des préfixes ; mais pour ce qui est des verbes, l'accord se trouve
11 en préfixe, mais l'indication de temps peut se trouver soit en milieu du verbe, soit en
12 suffixe.

13 Q. Merci.

14 Je reprends ma question : est-ce que cela a une incidence sur le phrasé lorsque l'on
15 parle, le fait qu'on parle soit au pluriel soit au singulier ?

16 R. Je ne comprends pas très bien votre question du point de vue technique. Est-ce que
17 cela a une incidence ? Vous voulez savoir s'il y a une variation phonétique ? C'est bien
18 cela ? Que voulez-vous que je vous explique, exactement ?

19 Q. Les deux phrases que vous nous avez lues, que l'on trouve à l'alinéa 1, pourriez-vous
20 nous les lire à nouveau ?

21 R. Très bien. Donc, c'est en dzámba : « *Mwana munene abombanaki. Waabo. Bana banene*
22 *babombanaki waabo* ».

23 Q. Pour moi, bon, ça... ça paraît assez différent, l'un est « *mwana* » et l'autre est « *bana* ».
24 Donc, je n'entends pas la même chose. D'après vous, c'est une différence phonétique ou
25 est-ce que c'est moi qui interprète mal le mot « phonétique » ?

26 R. Non, c'est une différence morphologique — morphologique. C'est-à-dire qu'il y a
27 une... Ici, on a un singulier par rapport à un pluriel qui peut être répété à l'infini en... sur
28 toutes les classes qui existent dans cette langue.

1 Lorsque vous parlez de la phonétique, lorsque je commençais à vous expliquer ce qui se
2 passait quand il y avait un verbe qui commençait soit par une consonne soit par une
3 voyelle, et qu'il y avait là des différences phonétiques, mais visiblement, ce n'était pas
4 du tout ce que vous recherchiez.

5 Mais oui, oui, en effet, là, on a deux phrases qui n'ont pas le même son parce qu'elles...
6 parce qu'elles commencent par un préfixe différent. Et il faut les prononcer de façon
7 différente ; sinon, on les confondrait, on ne saurait pas si on parle d'une phrase au
8 singulier ou d'une phrase au pluriel.

9 Q. Merci.

10 Bien, maintenant, passons à... au côté droit de ce tableau, mais, d'abord, un préambule
11 assez général : y a-t-il des variations grammaticales en ce qui concerne le lingala, tel
12 qu'il est parlé aujourd'hui ?

13 R. Il y a, à peu près, quatre variantes du lingala, ou quatre dialectes du lingala. Il y a le...
14 le lingala littéraire ou lingala mankandza, que l'on appelle aussi le lingala standard, le
15 lingala catholique, aussi. Donc, ça, c'est la... la première version qui est utilisée, par
16 exemple, en diffusion sur les ondes, employée par les forces de sécurité... par les... sur
17 les radios des forces de sécurité, à la télé ; c'est le... la langue parlée lorsque... par les
18 animateurs radio et par les présentateurs de journaux.

19 Ensuite, deuxième, c'est le... le lingala parlé, qui est le lingala protestant. Parfois, on en
20 parle ainsi parce que la personne qui a « standardisé » ce lingala est Malcolm Guthrie,
21 un linguiste dont j'ai parlé hier, qui était aussi missionnaire et enseignant.

22 Troisième variété, ensuite, le lingala de Kinshasa. Jusqu'à peu de temps, on appelait ça
23 du « lingala corrompu » ou du « lingala des rues ». C'est un lingala où il y a du français,
24 beaucoup de mots français qui ont été adaptés au... au lingala, par orthographe ou par
25 phonétique ; d'autres qui sont des mots français qui sont tout simplement adaptés à la
26 morphologie du bantou.

27 Et surtout, comme vous le verrez plus tard, dans un autre tableau de mon rapport, il
28 s'agit d'une variété de lingala qui est, en fait, une version un peu corrompue de l'accord

1 verbal, parce que, là, on ne reconnaît plus l'existence des classes morphologiques de
2 noms, avec ses préfixes qui s'appliqueraient aussi aux verbes et aux adjectifs. En
3 Kinshasa... En lingala de Kinshasa, ça a beaucoup plus... ça a été simplifié, il n'y a plus
4 que trois... il n'y a plus que trois classes, singulier-humain, pluriel-humain et tout le
5 reste. Donc, c'est une simplification radicale, parce que... de... de ce qui est l'essentiel,
6 quand même, dans une langue bantoue, c'est-à-dire le système d'accord.
7 J'avais l'habitude, si vous me permettez, Madame... Mesdames les juges, de dire à mes
8 étudiants une blague. Dans les langues... En lingala, ou dans la langue bantoue, on ne
9 peut saluer qui que ce soit sans être d'accord. Quand on salue quelqu'un, quand on lui
10 dit bonjour, vous, en tant que singulier, devez marquer l'accord. Et souvent, « je vous
11 salue » au singulier, « je vous salue » au pluriel, à moins que je vous reconnaisse, vous,
12 singulier, comme étant une personne de rang élevé, et où je pourrais vous... utiliser une
13 forme qui serait équivalente au « vous » français.
14 Donc, c'était absolument fascinant par rapport à d'autres langues. En français, on dit
15 bonjour, qu'on dise bonjour à une personne ou à un milord, on dit bonjour. Mais... C'est
16 très facile, mais, en bantou, c'est extrêmement difficile d'essayer de faire la même chose.
17 Q. Alors, vous avez... vous dites qu'il y a des variantes, mais sur quoi vous êtes-vous
18 basé pour trouver ces variantes ?
19 R. C'est une longue histoire. Et en sociolinguistique, lorsque l'on étudie la variation de
20 différentes langues, on remarque souvent que les dialectes varient en fonction de
21 facteurs sociaux, de certains paramètres.
22 Le premier est pas... est pas vraiment un paramètre social, plutôt un paramètre qui
23 dépend du... de la psycholinguistique, parce que les enfants apprennent une langue, ils
24 l'apprennent à partir d'une certaine communauté, de certains habitants qui
25 comprennent leurs parents, mais pas nécessairement. Donc, ils n'imitent pas
26 nécessairement leurs parents. Mais quelle... Mais, dans leur communauté de langue, il y
27 a une variété qui est parlée, et c'est cela qui va influencer ce que va apprendre cet
28 enfant, et assimiler cet enfant, parce qu'il est exposé à cette variante, il va reproduire

1 cette variante de langue.

2 Donc, dès le départ, dès la naissance, l'enfant rencontre des formes qui existent, analyse

3 ces formes, en déduit les règles, et tac, se met à parler. Donc, un enfant qui sera né à

4 Kinshasa sera exposé au lingala dont je viens de vous parler, et qui est parlé par les

5 Kinois, qui a donc un système grammatical et... corrompu, et il va le reproduire jusqu'à

6 ce qu'on lui apprenne la forme exacte, en lui disant : « Il y a... Non, il y a beaucoup plus

7 d'accords, il faut utiliser beaucoup plus d'accords. ».

8 Ça, c'est ce qui concerne l'acquisition de la langue chez l'enfant.

9 Ensuite, deuxième paramètre, contact avec les langues. Lorsqu'on apprend une langue,

10 on utilise, bien sûr, les connaissances que l'on a déjà d'autres langues. Et la connaissance

11 de la grammaire peut être transférée d'une langue sur l'autre pour obtenir de bons

12 résultats, qui correspondent à la structure grammaticale de la langue qui est enseignée

13 ou apprise, mais, parfois, il y a aussi des interférences. On peut faire des analogies qui

14 sont erronées, par exemple, et on en arrive à des formes qui ne correspondent pas

15 vraiment à ce qui devrait être parlé dans la langue appris... que l'on est en train

16 d'apprendre. Donc, là, il y a une surgénéralisation de la règle. Ce qui fait qu'on a une

17 variété erronée dans la langue apprise. Et dans ce type de... Aussi, parfois... Et parfois,

18 cela devient accepté, de toute façon.

19 Et je vais donner un exemple, parce que tout ça est assez abstrait, et je pense qu'en

20 l'illustrant par un exemple, ce serait plus simple.

21 En anglais américain, on dit, pour le verbe « *to learn* » — « j'apprends », « aujourd'hui,

22 j'apprends. » Par rapport... « Hier, j'apprenais » — « *learned* », en anglais, « e... » « *ed* » ;

23 mais, en anglais britannique, on n'emploie pas du tout les mêmes temps. Le passé est...

24 est marqué par un « t », non pas par un « d » comme en anglais. Donc, là, il y a une

25 différence entre ces deux langues qui expliquent... (*inaudible*) un marqueur de la variété

26 américaine de l'anglais par rapport à la variété anglaise de l'anglais.

27 Et en Amérique, il y a différentes variétés, différentes variantes, par exemple, la variante

28 des Afro-Américains où on... ils omettent, par exemple, le... les auxiliaires de temps en

1 temps, où le... par exemple, l'auxiliaire « *to be* » n'est pas conjugué. Ça, c'est « *I be*
2 *learning* » au lieu de « *I have been learning* ». Donc, c'est... ça, c'est... ça peut être une
3 surgénéralisation, l'exposition... c'est une variété qui existe, mais qui n'a pas été apprise.
4 Donc, vous voyez toutes les différentes... différents paramètres qui expliquent les
5 variations dans la langue.

6 Maintenant, le transfert. Les langues où il n'y a pas d'accords... de système d'accords
7 très robuste ont tendance à simplifier ce que l'on trouve dans leur propre langue ; et
8 c'est ainsi qu'on arrive à ces différentes variantes.

9 Troisième facteur de variation, c'est la contamination, le mélange de langues. Ici, avec le
10 lingala, c'est souvent le français. C'est assez courant, dans les centres urbains, de
11 mélanger le français et le lingala. Il n'y a pas que le lingala et le français, d'ailleurs. On
12 trouve dans les autres langues, surtout dans les langues qui ont une base ethnique
13 importante et qui sont parlées dans des petites communautés qui sont souvent
14 bilingues. Donc, le... le fait d'être bilingue ou trilingue, on a tendance à se contaminer
15 entre langues.

16 Il y a aussi des erreurs qui sont corrigées, des hypercorrections aussi. C'est ainsi qu'on
17 obtient toutes ces différentes variations... variantes de lingala ou de... ou de langues.

18 Q. Merci.

19 Je ne vais pas parcourir avec vous le... la partie de votre rapport dans laquelle vous
20 traitez des variations du lingala ni de la richesse du vocabulaire du lingala ni les
21 caractéristiques grammaticales de cette langue ; mais au vu de la tâche que vous avez
22 entreprise, quelle est l'importance de ces caractéristiques grammaticales de la richesse
23 du vocabulaire et des variations linguistiques que connaît le lingala ?

24 R. Pour l'essentiel, ce que j'ai tenté de faire dans ce rapport, c'est de démontrer un
25 certain nombre de caractéristiques de la structure de la langue.

26 La première étant la suivante : toute langue parlée à grande échelle comportera des
27 variations et des différences. Celles-ci découlent de la tendance naturelle de toute
28 langue à s'adapter à son environnement. C'est d'ailleurs pour... pour cela que l'on parle

1 de variations linguistiques comme étant partie intégrante de l'environnement dans
2 lequel elle est parlée... la langue est parlée.

3 Donc, voilà, ces variations existent dans les trois dialectes dont il est fait état dans ce
4 rapport. Voilà mon premier objectif.

5 Un deuxième objectif consistait à démontrer l'existence... que l'existence de dialectes
6 n'est pas aléatoire, que ce n'est pas le fait que les gens parlent de cette façon ou de telle
7 autre façon. Non.

8 Il existe effectivement des caractéristiques formelles qui les distinguent les uns des
9 autres, notamment celles que j'ai énumérées, il y a les accords, par exemple, qui existent
10 dans les différentes variétés dont je traite.

11 L'on peut dire, par exemple, que le lingala de Kinshasa se distingue du lingala parlé de
12 la manière suivante : les différences ne sont pas que lexicales, elles sont également
13 syntaxiques.

14 Le troisième objectif était de démontrer que lorsque l'on parle d'un lingalophone, tout
15 comme on dit, par exemple, que quelqu'un parle anglais, la question qui s'en... qui
16 suit est la suivante : de quel type d'anglais parlez-vous ? Est-ce qu'il s'agit de l'anglais
17 britannique ? Et là encore, est-ce que c'est de... un anglais soutenu, est-ce que c'est un
18 anglais irlandais, est-ce que c'est du cockney, est-ce que c'est de l'anglais américain, par
19 opposition à de l'anglais australien ? Et ainsi de suite.

20 Voilà, on essaie de distinguer les différentes caractéristiques. Il y a la prononciation, il y
21 a le vocabulaire, il y a la construction de la phrase qui reflètent une zone géographique
22 spécifique.

23 Et en l'espèce, l'on doit faire preuve de beaucoup de prudence.

24 Par exemple, il faut être en mesure de dire le lingala que je parle est le lingala de
25 Kinshasa.

26 Un des rôles que je joue et dont je n'ai peut-être pas parlé précédemment, c'est que je
27 procède à une évaluation du locuteur de langue, en l'occurrence, le lingala, en tant que
28 langue étrangère parlée par un ressortissant étranger qui travaille aux États-Unis,

- 1 notamment pour l'État américain. Donc, quelqu'un qui parle le lingala et qui l'a appris à
2 Kinshasa parle un lingala manifestement différent de... de quelqu'un qui parle le lingala
3 enseigné en salle de cours.
- 4 Donc, même si j'essaie d'amener ces locuteurs à parler d'une situation plutôt formelle, le
5 lingala de Kinshasa ressort, et c'est presque une marque définitoire, comme les
6 empreintes digitales.
- 7 Cela m'amène à dire que telle personne a grandi à Kinshasa et non pas à Kisangani ou à
8 Mbandaka. Et il a peut-être... Cette personne s'est peut-être rendue à Kinshasa par la
9 suite.
- 10 En outre, j'ai essayé de montrer dans quelle mesure la connaissance d'une langue, quelle
11 qu'elle soit, exige, parfois, que l'on maîtrise plus d'un dialecte, ou si la personne connaît
12 plus d'un dialecte, l'on peut dire que telle personne n'est pas monolingue, mais qu'elle
13 est plurilingue ou multilingue, ou qu'elle parle plusieurs dialectes, également, et on
14 peut établir cette distinction.
- 15 Q. Et pourquoi tout cela est si important, pour nous tous ? Pourquoi devons-nous
16 garder à l'esprit toutes ces caractéristiques linguistiques ?
- 17 R. Pardon, je n'ai pas compté jusqu'à cinq.
- 18 C'était important, en l'espèce, étant donné les allégations selon lesquelles des locuteurs
19 de lingala ont été impliqués dans un conflit, celui qui intéresse la présente Chambre.
- 20 Pour être en mesure de dire que ces personnes parlaient le lingala, nous devons d'abord
21 établir quel lingala « ils » parlaient et faire une sorte d'appréciation qui permet de dire
22 si... s'il s'agit de personnes qui ont appris le lingala et qui présentent des caractéristiques
23 similaires à... à celles qu'auraient des personnes qui ont appris le lingala comme étant
24 une langue étrangère, par opposition à des lingalophones natifs, et de quelle partie du
25 pays ces personnes sont-elles originaires. Le but étant de déterminer s'il s'agissait des
26 Congolais de la RDC ou de Congolais de la République du Congo ou Congolais
27 provenant d'un autre pays où l'on parle le lingala.
- 28 Q. À votre avis, en déterminant l'origine ethnique d'un locuteur, est-il important de...

1 d'analyser avec précision ce qui a été dit et, en l'occurrence, en lingala ? Quelle en est
2 l'importance, selon vous ?

3 R. Je ne saurais me prononcer sur l'origine ethnique d'un locuteur, quelle que soit la
4 langue, et ce de façon générale, parce que ça s'est révélé problématique dans bien des
5 cas.

6 Vous avez des exemples d'Afro-Américains qui parlent un anglais très standard, aux
7 États-Unis, mais qui, sur enregistrement, seraient jugés comme étant des Blancs.

8 De la même manière, il y a des... des Blancs, qui parlent dans un anglais vernaculaire,
9 un anglais de la rue, et que l'on considère comme étant des Noirs.

10 Donc, ce n'est pas un facteur suffisant pour déterminer l'origine.

11 Ce qui est important, en revanche, c'est de pouvoir déterminer un certain nombre de
12 caractéristiques dont certaines sont cruciales pour apprécier la variété linguistique
13 connue dans une région ou une sous-région. Et c'est ce que j'ai tenté de faire en partie
14 dans ce rapport. Je ne pense pas que l'on... que l'on puisse affirmer avec précision, sans
15 connaître la langue du locuteur. Parfois, il est possible de déterminer l'origine, mais là
16 encore, ce n'est pas une certitude.

17 Et je vous donne un exemple : il y a une blague qui est bien connue au Congo : si vous
18 entendez quelqu'un parler le lingala à Kinshasa — et soit dit en passant, c'est quelque
19 chose que je n'ai pas abordé hier —, le lingala est la langue par défaut, parlée par près
20 de 9 millions d'habitants. Donc, Si vous voyez un Congolais ou un Noir, qu'il soit du
21 Soudan ou d'ailleurs, le premier réflexe est de leur parler... de parler à cette personne
22 en... en lingala, même si la personne ne parle pas le lingala, c'est la langue qu'on utilise
23 si l'on veut habiter à Kinshasa.

24 Ce à quoi je voulais en venir, c'est que vous voyez quelqu'un qui parle dans une langue,
25 et vous lui dites : « Laissez-moi tranquille ». Si la personne répond : « *Ti kangai (phon.)* »,
26 « laissez tranquille » c'est « *Kotika* ». Donc *Ti Kangai (phon.)* vous ne saurez pas avec
27 certitude d'où vient cette personne. Mais si l'on vous répond : « *tshi kangai (phon.)* »,
28 vous saurez, alors, que la personne vient du Kasai ou alors que c'est un locuteur

1 tshiluba. C'est une blague, mais en réalité, c'est la phonologie du tshiluba qui produit
2 cet... ce son de la même manière, qu'un... quelqu'un vous dirait *I've been thinking of you*
3 — je pense à vous. Mais le verbe « *think* », la personne ne peut pas produire le son [θ] en
4 anglais et dit « *sink* », qui veut dire « couler », en fait. Et donc vous avez.... vous ne
5 comprenez pas ce que veut dire la personne, je pense à vous, je coule en fait, le verbe
6 *think* et *sink*. Et là, vous dites, ah ! D'accord. Là je comprends Et donc c'est en ce sens que
7 c'est caractéristique. Si vous ne saviez pas, si vous ne connaissez pas le tshiluba, vous ne
8 seriez... serez pas en mesure de tirer cette conclusion et c'est un peu ce que j'ai tenté de
9 faire

10 Q. Eh bien, vous m'amenez à la question que je souhaitais vous poser, qui est la
11 suivante : dans quelle mesure est-il utile de déterminer l'origine ethnique d'un
12 locuteur ?

13 Par exemple, est-ce que vous considérez que les mots « viens ici » ou « donne-moi de
14 l'argent », que penseriez-vous de ces expressions-là ?

15 R. Eh bien, vous me posez une question en parlant... en utilisant le mot « ethnique ». À
16 ce que je sache, par ethnie, on désigne un groupe linguistique, en utilisant une
17 terminologie politiquement correcte, ou une origine triballe.

18 Est-ce que l'on parle de la même chose ou est-ce que vous êtes en train de parler de
19 nationalité ?

20 Q. Eh bien, simplifions les choses : l'origine de quelqu'un, d'où vous venez tout
21 simplement ? Voilà.

22 R. S'agissant de l'origine ou de la provenance d'un locuteur... Veuillez répéter votre
23 question, s'il vous plaît, je veux être certain d'avoir bien compris avant d'y répondre.

24 Q. Bien, disons : vous entendez quelqu'un vous dire : j'ai entendu les mots suivants qui
25 veulent dire, en français, « viens ici », en lingala. Est-ce que ce serait suffisant, à votre
26 avis, pour déterminer la provenance du locuteur ?

27 R. Non.

28 Et pourquoi pas ?

1 En fait, Il y a plusieurs raisons ; deux ou trois de ces raisons sont importantes.

2 Premièrement, ce genre d'expression est entendu dans bon nombre de... de chansons

3 congolaises, donc, c'est une expression que l'on a peut-être apprise.

4 Deuxièmement, et donc, le sens de cette expression devient compris par la personne...

5 par la personne qui l'a apprise.

6 Et deuxièmement (*phon.*), donc, comme je l'ai indiqué plus tôt, le lingala est une langue

7 populaire, dans une bonne partie de la... de l'Afrique centrale, ce qui comprend

8 l'Angola, et bien ailleurs.

9 Donc, il y a des gens qui ont appris cette langue, et cela risque de vous surprendre,

10 peut-être... surprendre quelques-uns d'entre vous, mais ça ne l'est pas dans le contexte

11 des pays africains, pour la simple raison que, comme je l'ai dit hier, les similarités entre

12 les langues bantoues sont telles que si vous parlez une langue bantoue, vous pourrez

13 alors apprendre une autre langue bantoue, simplement en utilisant les connaissances

14 que vous avez d'une troisième, ou une quatrième langue bantoue.

15 Et je... je vous donne un exemple personnel : l'équipe de l'Accusation, comme l'équipe

16 de la Défense, ont vu ma biographie par rapport à votre affirmation.

17 J'ai... Je suis devenu, donc, professeur adjoint à l'université du Wisconsin après avoir

18 appris le lingala pendant une année à l'université du Wisconsin.

19 Je n'ai pas été exposé...

20 (*Correction de l'interprète*) Du swahili et non pas du lingala.

21 Je n'avais pas été exposé au swahili avant de l'avoir... l'apprendre à l'université du

22 Wisconsin. Mes camarades de classe ont été impressionnés, ils m'ont demandé :

23 « Comment as-tu pu apprendre le swahili si vite ? » Et j'ai dit : « Eh bien, je parle

24 d'autres langues bantoues, donc je l'ai appris très, très vite. »

25 Et à la deuxième année, j'étais en mesure de parler le swahili mieux, mais je n'ai jamais

26 pris d'autres cours ; donc, au-delà de la deuxième année, je n'ai pas pris de cours. Et j'ai

27 pu être, donc, un professeur adjoint dans une autre université, l'université de l'Indiana.

28 Et j'ai enseigné le swahili en me fondant sur ce que j'avais appris à l'université du

1 Wisconsin, à tel point que nombre de mes étudiants avaient l'impression parfois que
2 j'étais tanzanien ou kenyan, où l'on parle le swahili plus couramment. L'on pourrait
3 dire : « Mais vous êtes une exception » ; non, je... je ne suis pas une exception. Bon
4 nombre d'Africains sont multilingues, du simple fait que leurs langues sont très
5 similaires. Et dans certains cas, c'est l'environnement qui vous impose cet... ce
6 multilinguisme. Vous n'avez pas d'autre choix, c'est la langue de la famille, la langue
7 du marché, il y a la langue du travail. Et donc, vous vous adaptez d'une manière qui
8 n'est pas très répandue dans des sociétés essentiellement monolingues.

9 Par conséquent, la réponse est non.

10 Utiliser ces expressions n'est pas en soi suffisant pour déterminer l'origine ou la
11 provenance ; l'on ne peut pas déterminer de quelle ville ou de quel pays, voire de quel
12 groupe ethnique vient le locuteur.

13 Q. Pour être exhaustif, l'autre expression que je voulais vous donner comme exemple
14 est la suivante : « Donne-moi ton argent. ». Est-ce qu'une telle expression serait
15 suffisante pour déterminer la provenance du locuteur ?

16 R. Pas du tout, pour la simple raison que je viens de... d'expliquer.

17 Ces raisons... Enfin, ce sont des expressions qui se retrouvent dans bon nombre de
18 chansons.

19 Q. Je vous remercie.

20 Pouvons-nous maintenant nous... passer à la page 26 du rapport ?

21 *(Le témoin s'exécute)*

22 R. Très bien.

23 Q. J'attends que la page apparaisse à l'écran.

24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

25 Je voulais vous poser des questions sur les profils linguistiques. Et je vous invite à
26 regarder votre rapport, est-ce qu'il... s'il y a un passage de votre rapport que vous
27 souhaitez consulter.

28 R. Non, pas particulièrement. C'est une entreprise complexe pour diverses raisons,

1 raisons que j'ai évoquées lorsque je répondais à votre question sur les différentes
2 variétés du lingala.

3 Q. Si vous pouvez le faire, j'aimerais que vous commentiez la notion suivante : un
4 sangophone peut distinguer un lingalophone congolais d'un lingalophone centrafricain.

5 R. Est-ce qu'un Centrafricain peut faire la différence entre un locuteur lingalo... lingala
6 de la République démocratique du Congo et un lingalophone de la République
7 centrafricaine ?

8 La réponse... En fait, il y a des... deux réponses à donner.

9 La première est que si cette personne, qui fait l'évaluation, est un linguiste de formation,
10 qui connaît les variétés congolaises du lingala, et qui connaît la manière dont un
11 Centrafricain parle le lingala, suffisamment pour pouvoir dire de manière catégorique
12 que le locuteur est centrafricain et non congolais de la RDC, un linguiste pourrait le
13 faire. Et j'insiste, il faut que la personne soit non seulement formée comme linguiste,
14 mais aussi au courant de ces différences.

15 La simple formation linguistique n'est pas une garantie qui permet de faire cette
16 distinction. La personne doit être au courant des différentes façons de prononcer le
17 lingala.

18 Voilà, d'une part, c'est un facteur parmi d'autres pour déterminer, donc, un locuteur
19 lingalophone de la République centrafricaine par opposition à un lingalophone
20 congolais de la RDC.

21 Je le dis pour la même... pour la même raison que celle que j'ai évoquée tout à l'heure.
22 La connaissance de la variété de langues que l'on parle exige que l'on détecte ce qui est
23 communément appelé l'accent. Mais bien au-delà, au-delà de l'accent, l'on doit pouvoir
24 évaluer la phonologie qui sous-tend ce qu'on appelle l'accent au niveau de la syntaxe ou
25 de la structure de la phrase, et au niveau lexical, c'est-à-dire du vocabulaire.

26 J'ai un exemple à vous donner : un des linguistes les plus connus aux États-Unis est
27 Maurice Halle — H-A-L-L-E. Il a enseigné pendant très longtemps à... à l'institut MIT et
28 à Harvard. Maurice Halle était russe. Il a été citoyen américain pendant plus longtemps

1 que je n'aie été en vie. Et donc, quand il parlait, vous pouviez facilement déceler son
2 accent étranger, qui était beaucoup plus russe qu'anglais. Mais quand il écrit, il écrit
3 dans un anglais tellement parfait qu'il est impossible de... d'en... de déduire que... qu'il
4 s'agit d'un étranger.

5 Alors, oui, l'accent joue un rôle, mais si vous deviez vous focaliser sur le vocabulaire
6 utilisé par cette personne, il n'y a pas moyen de... de déterminer son origine. L'accent
7 est un aspect parmi d'autres.

8 Donc, comme j'ai dit, un linguiste avec un bagage professionnel comme celui que j'ai
9 dit... j'ai expliqué pourrait faire une telle évaluation.

10 Mais même là, un tel linguiste devrait disposer d'un échantillon suffisamment
11 important pour qu'il puisse être catégorique dans son appréciation. Et ce n'est jamais
12 sûr à 100 pour-cent ; mais si vous pouvez vous être sûr à 70 pour-cent, 80 pour-cent,
13 même 65 pour-cent, c'est mieux que de simplement dire : « Ah ! Cette personne a un
14 accent ; par conséquent, elle vient de tel endroit ou tel autre. ». Parce que l'accent est
15 quelque chose qui est permanent ou que l'on ne peut pas changer facilement, si l'on a
16 appris la langue après la puberté, et plus précisément après l'âge de 13 ans.

17 Souvent, aux États-Unis, on me demande : « D'où venez-vous ? » Et je leur dis : « Je suis
18 d'Urbana. » Et on me dit : « Non, mais vous avez un accent. » Là, je leur dis : « Ah ! Bon,
19 j'ai un accent, et vous ? » On me répond : « Non, je n'ai pas d'accent. » Je dis : « Eh bien,
20 vous m'étonnez ! » Parce que, en tant que linguiste, nous savons que tout le monde a un
21 accent. Nous n'entendons pas les accents parce que nous y sommes habitués. Nous
22 sommes habitués à entendre notre propre accent dans notre propre milieu, mais on peut
23 détecter un accent différent, celui d'un autre. Mais ce n'est qu'un début, ce n'est pas
24 suffisant, comme j'ai dit, pour conclure que telle personne vient de tel endroit ou tel
25 autre, à moins de disposer d'autres éléments d'information.

26 C'est un indicateur...

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur le témoin, je... je vous
28 prie de m'excuser, je suis désolée de vous interrompre. Nous avons un problème de

1 bande d'enregistrement, il ne nous reste qu'une minute.

2 Alors, si vous n'y voyez pas d'objection, nous allons faire une pause maintenant et vous

3 complèterez votre réponse après la pause. Je vous prie de m'excuser, mais nous avons

4 aussi des contraintes techniques.

5 R. Pas de problème, Madame le Président.

6 Je commençais à avoir chaud.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Nous allons donc suspendre

8 l'audience. Il est 11 heures, nous reprendrons à 11 h 30.

9 Je prie la Défense de m'excuser également, mais nous devons faire la pause maintenant.

10 Monsieur l'huissier, veuillez raccompagner le témoin en dehors du prétoire.

11 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.

13 *(L'audience publique, suspendue à 11 h 00, est reprise à 11 h 32)*

14 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

15 Veuillez vous asseoir.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour.

17 Nous allons poursuivre avec la déposition du témoin D-0060.

18 Est-ce que M. l'huissier d'audience pourrait faire entrer le témoin, s'il vous plaît ?

19 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

20 Professeur, rebonjour.

21 LE TÉMOIN (interprétation) : Merci, Madame le Président.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, est-ce que vous

23 pourriez aider le professeur à poursuivre ?

24 M^e HAYNES (interprétation) : Je vais faire de mon mieux.

25 Q. Est-ce que vous avez... Est-ce que vous vous souvenez de ce que vous étiez en train

26 de dire avant la pause ?

27 R. Non, il va falloir que vous m'aidiez.

28 Q. Bien entendu.

1 Vous répondiez à ma question, qui était : est-ce que vous pensiez qu'un locuteur sango
2 de République centrafricaine pourrait discerner si un locuteur de... de... de lingala
3 venait plutôt du Congo ou de la République centrafricaine ?
4 Et nous... Et vous nous avez fait un long développement sur la manière de comprendre
5 les accents.
6 Et avant que la bande ne s'arrête, vous avez déclaré : « J'ai également déclaré... », et ce
7 qui nous a indiqué que vous alliez développer une autre partie de votre réponse à cette
8 question.
9 Est-ce que cela suffit à raviver votre mémoire ?
10 R. Oui, merci.
11 Donc, l'accent qui était le premier aspect, c'est souvent le plus facile à détecter. Et
12 comme je l'ai déclaré, quelqu'un qui connaît la langue en cause ou les langues dans un
13 discours peut... peut faire cette évaluation.
14 Connaître cette langue n'est pas suffisant, mais il faut connaître également les autres
15 langues en cause.
16 J'ai parlé de la plaisanterie sur... sur les orateurs tshiluba. Bon, vous devez connaître le
17 lingala et connaître aussi certaines caractéristiques du tshiluba ou, en tout cas, avoir
18 entendu quelqu'un vous en... vous en parler. Mais vous ne pourriez pas effectuer cette
19 analyse en tant que telle, de manière conclusive.
20 Deuxième caractéristique, reconnaître les caractéristiques clés qui permettent de
21 distinguer un locuteur d'une langue utilisant une variété plutôt qu'une autre ou
22 plusieurs autres.
23 Et Maître, c'est à ce sujet que j'ai donné des détails dans... dans mon rapport sur les
24 différentes variétés de lingala.
25 Bon, c'est... c'est comme dans... pour les autres langues d'ailleurs. Les circonstances sont
26 différentes, mais ce que je veux dire ici, c'est qu'il y a des caractéristiques et que ces
27 caractéristiques doivent être connues de la personne qui est amenée à faire cette
28 évaluation. Et vous et moi ne serions pas en mesure de le faire.

1 Par conséquent... Et ma deuxième réponse — donc, j'ai répondu oui, dans un premier
2 temps —, je répondrais maintenant non, parce que cette personne peut deviner ce qu'est
3 cette langue, en particulier si la personne l'a entendue à la radio ou sur un CD ou dans...
4 dans la musique que la personne a écoutée. Bon, la personne peut dire : « Oui, c'est du
5 lingala ». Mais de quel lingala s'agit-il ? La personne en question ne peut pas faire cette
6 évaluation, à moins qu'elle ne soit au courant des caractéristiques structurelles dont je
7 parlais tout à l'heure.

8 Alors, est-ce qu'une personne peut effectuer cette évaluation ? Non, ce serait
9 sous-évaluer, pour dire les choses gentiment, les difficultés présentes.

10 Si la Cour le souhaite, je peux recommander trois linguistes qui... trois experts linguistes
11 devant les tribunaux qui ont, effectivement, effectué des expertises à ce sujet et qui sont
12 qualifiés devant les tribunaux aux États-Unis.

13 D'abord, M. William Labov, professeur, qui est le père, si vous voulez, de la
14 sociolinguistique, en ce qui concerne la linguistique et les variations. Il enseigne à
15 Philadelphie, dans l'université de Pennsylvanie.

16 Deuxième... Deuxième expert connu, expert judiciaire connu en linguistique, le P^r John
17 Rickford, sociolinguiste à l'université de Standford, qui a effectué des recherches sur
18 l'anglais vernaculaire afro-américain et qui est expert en profilage linguistique.

19 Troisièmement, le P^r Roger Shaiya — « Shaiya » : S-H-A-I-Y-A —, il travaille à Carnegie
20 et a travaillé également en Pennsylvanie. Il est professeur associé à Washington DC.

21 Enfin, ce que je voulais dire ici, c'est que... ce que je dis ici, je le dis sur la base de
22 travaux qui ont été effectués par des collègues qui ont étudié ce domaine et qui ont
23 étudié comment des personnes peuvent arriver à effectuer ce genre de... d'évaluation
24 dont vous parliez.

25 Q. Merci.

26 Dans votre dernière partie de réponse, vous avez parlé de plusieurs disciplines qui
27 existent dans le domaine plus large appelé linguistique.

28 Lorsque vous avez commencé votre déposition, hier, vous avez... vous avez déclaré

1 votre respect, votre admiration, votre amitié à la Cour pour le P^r William Samarin, le...
2 l'expert linguiste appelé par l'Accusation.

3 Est-ce que vous travaillez dans la même discipline, de manière à ce que nous
4 comprenions bien cela ?

5 R. D'une manière générale, oui, c'est-à-dire que nous sommes tous les deux linguistes,
6 mais comme j'ai essayé de vous l'expliquer hier, je viens de la théorie... de la
7 linguistique théorique, si vous voulez — c'est un aspect de la linguistique —, et lui, il
8 est plutôt spécialiste en anthropologie linguistique, langue et culture. Et selon la
9 formation demandée par l'université pour les études en Master, en Doctorat, eh bien, il
10 a peut-être simplement suivi un minimum de cours théoriques nécessaires, à ce
11 moment-là, alors que, pour ce qui me concerne, comme c'était mon domaine principal,
12 moi, personnellement, j'ai dû suivre tous les cours théoriques, disséquer des données et
13 essayer de trouver des... des réponses qu'on pourrait qualifier de « mathématiques » à
14 certaines des questions posées.

15 Il faut se souvenir également que, dans les publications du P^r Samarin, eh bien, on
16 retrouve son domaine d'intérêt, c'est-à-dire la sociologie de la langue. Je n'ai pas vu,
17 pour ma part, de publication de sa part où il parle de... de variations linguistiques d'un
18 point de vue formel.

19 Par conséquent, au sens strict du terme, je... je ne... je n'appartiens pas au même
20 domaine de recherche que lui-même. Lui fait plutôt de la sociologie de la langue, langue
21 et culture, et moi, je suis plus théorique. Et comme je l'ai dit hier, je suis... j'analyse les
22 structures de manière plus formelle, les structures de la langue davantage que
23 lui-même.

24 Q. Merci beaucoup.

25 Est-ce qu'on peut passer, maintenant, à la page 27 du rapport, s'il vous plaît ?

26 *(Le témoin s'exécute)*

27 Professeur, j'en arrive à ma dernière question : est-ce que vous pourriez développer,
28 approfondir la conclusion que vous avez tirée dans vos rapports de... votre rapport

1 d'expert ?

2 R. À part ce qui est écrit, ici, dans ce dernier paragraphe, ce que j'ai essayé de faire dans
3 ce rapport, qui combine des... des documents publiés indépendamment et qui n'ont rien
4 à voir avec ceci...

5 Bon, lorsqu'on me pose une question, je... j'y réponds, bien entendu, mais, enfin, on... on
6 indique ça clairement dans mon rapport, il s'agit surtout du chapitre 3.

7 En fait, ce que j'ai essayé de faire, ici, c'est de démontrer de plusieurs manières,
8 premièrement, que la langue, en particulier une langue de grande communication,
9 c'est-à-dire une langue qui est largement parlée, à différentes fins, au sein de plusieurs
10 sociétés, eh bien, que c'est complexe, non seulement s'agissant de ce que nous pensons
11 savoir sur chacune des langues, mais également, il faut tenir compte d'éléments qui sont
12 influencés, pour ne pas dire dictés par des facteurs sociaux.

13 Et l'un des facteurs les plus... les plus étonnants, ou série de facteurs les plus étonnants
14 au sujet du lingala, c'est la mesure dans laquelle cette langue, qui a commencé,
15 vraiment, par être utilisée par une communauté rurale, humble, et à cause des... des
16 circonstances qui ont présidé à son histoire, est devenue, peut-être, indubitablement, ce
17 qu'on pourrait caractériser comme la langue pan-congolaise en République
18 démocratique du Congo et au Congo-Brazaville.

19 Son expansion est vraiment impressionnante, et il n'y a qu'une seule autre langue
20 africaine, qui ait connue une telle expansion, peut-être trois : d'abord l'arabe, qui est
21 arrivé en Afrique, au VII^e siècle. L'arabe a ensuite pénétré dans plusieurs pays africains,
22 au-delà de la... de l'Afrique du nord, et... et venant de la péninsule arabique, à ce
23 moment-là. Vous trouvez la langue dans différents... dans différents dialectes, variétés,
24 partout sur continent, et au-delà.

25 Autre langue « auxquelles »... à laquelle je peux penser, et qu'on... et qu'on appelle de
26 différents noms, donc c'est assez... ça suscite la confusion... c'est le bamana ou le
27 bambara. Au Sénégal, vous entendez les gens parler Diola. Oui, au Burkina Faso, on
28 l'appelle dioula ; en Côte d'Ivoire, un dioula à peu près similaire avec des noms

1 différents, mais c'est à peu près la même langue avec des variétés différentes. Et pour ce
2 qui est du bamana c'est un petit peu la même chose que pour le lingala. C'est-à-dire que
3 c'est le commerce... le commerce transfrontalier avec l'utilisation de cette langue dans
4 certains aspects de... de la musique ou, quelquefois, dans la religion est amplifié
5 récemment par une sorte de migration pour... pour trouver du travail.

6 En tout cas, ce n'est pas facile de retrouver les mêmes circonstances, la même évolution
7 dans d'autres langues.

8 En conséquence, cette langue s'est répandue au-delà de ses frontières initiales, c'est-à-
9 dire les deux Congo, à cause de certains de ces facteurs. Au moment où nous parlons,
10 aujourd'hui, et c'est une des raisons pour lesquelles je tire cette conclusion, sous réserve
11 de... de modifications, que la communauté congolaise, en République centrafricaine,
12 comme les communautés en Belgique, en France et ailleurs — j'ai cité des chiffres, aux
13 États-Unis, par exemple — ces communautés utiliseraient très probablement le lingala
14 parce que c'est vraiment la langue de la diaspora par opposition au swahili, par
15 exemple. Oui, bien entendu, vous trouvez certaines communautés qui parlent le
16 swahili, qui parlent aussi français, mais... mais ce n'est pas la langue de tout le monde.
17 La France... Le français, pardon, est officiellement appris à l'école ; le lingala, on
18 l'apprend dans les rues, comme le kiswahili au Congo, et en Afrique de l'est — dans les
19 rues —, et les gens peuvent donc l'utiliser lorsqu'ils en ont besoin.

20 Avec un... Avec quel degré de précision ? Ça, personne ne le sait, mais enfin, cette
21 conclusion est raisonnablement fondée sur les données disponibles aujourd'hui,
22 disponibles pour nous et pour moi, en particulier.

23 Q. Aussi succinctement que possible, pensez-vous que le fait qu'un homme parle le
24 lingala est... soit suffisant pour le désigner comme étant congolais ou comme venant
25 du... de la République démocratique du Congo, devrais-je dire ?

26 R. J'ai déjà répondu précédemment à cela : non.

27 À part les raisons que j'ai développées précédemment, il y a des personnes qui ont
28 appris le lingala à l'université.

1 Donc, qui peut dire d'où ils viennent ? Si je peux me citer moi-même en tant
2 qu'exemple, j'ai étudié aux États-Unis, j'ai... parce que j'ai appris l'anglais initialement,
3 en Humanités modernes, lorsque j'étais au Congo. Je... Je... Je n'avais jamais pensé qu'un
4 jour je... je serais aux États-Unis pour étudier. Donc, initialement, avant de devenir
5 américain, est-ce que j'étais anglais ? Est-ce que j'étais américain ? Réponse : non.
6 Simplement parce ce que je parle la langue ?

7 Q. Et quels sont les facteurs particuliers qui s'appliquent en République centrafricaine,
8 dans le contexte de ce conflit, tel que vous le connaissez ?

9 R. Est-ce que vous pourriez reformuler la question ? Je ne suis pas certain d'avoir bien
10 compris l'objectif que vous poursuivez, ici. Qu'est-ce que vous voulez savoir ? Mais...
11 Comment voulez-vous que je réponde ? Est-ce que vous pourriez préciser, s'il vous
12 plaît ?

13 Q. En fait, c'est la... la question centrale qu'on vous a invité à examiner, c'est-à-dire : est-
14 ce que le fait qu'un soldat, en République centrafricaine, en 2002, parle un peu le lingala,
15 « permette » d'indiquer qu'il est originaire ou qu'il était originaire de République
16 démocratique du Congo ?

17 R. Non. Je répète ma réponse : ça n'est pas un critère suffisant pour tirer cette conclusion
18 pour les différentes raisons que j'ai avancées.

19 C'est-à-dire que la personne a pu être résident ou citoyen de ce pays, a pu apprendre la
20 langue. Cette personne a pu participer à un entraînement militaire. Bon... Quand on est
21 formé quelque part, on est formé dans la langue du pays hôte, et après, on peut utiliser
22 cette langue pour telle ou telle raison. Ou bien la personne a pu... a pu être congolaise.
23 Ça, on ne peut pas l'exclure, on ne peut pas exclure cette possibilité tant qu'on n'a pas
24 examiné les détails que j'ai énumérés précédemment en ce qui concerne les variétés et
25 l'accent de la personne.

26 Q. Je voudrais en terminer, maintenant, en prenant le document n° 3.

27 M^e HAYNES (interprétation) : Est-ce qu'on peut le faire figurer sur les écrans
28 CAR-D04... Non excusez-moi, il s'agit du document n° 2, CAR-D04-0003-0509.

1 (Le greffier d'audience s'exécute)

2 Q. Professeur, est-ce que vous reconnaissez ce document ?

3 R. Oui, Maître.

4 Q. Et qu'est-ce que vous rappelle cette liste ?

5 R. Ce sont des... des références, des études que j'ai citées dans mon rapport, donc le... la
6 Cour peut voir que les informations fournies, ici, viennent de... de sources spécifiques,
7 pas uniquement de mon expérience de travail, entre guillemets.

8 Q. Est-ce que vous avez également lu le rapport du Pr William Samarin ?

9 R. Oui, oui. Je l'ai lu, et j'ai... j'y ai fait référence de manière spécifique, lorsque j'ai
10 marqué mon désaccord avec certaines de ses affirmations ; j'y suis... je m'y suis repenché
11 pour être certain que... ce que j'avais conclu la première fois, eh bien, effectivement,
12 correspondait à ma conclusion lors d'une deuxième lecture.

13 Q. Est-ce que vous avez lu, également, sa déposition devant cette Chambre ?

14 R. Je l'ai lue deux fois.

15 La deuxième fois, je n'ai pas lu la dernière partie, je n'ai pas relu la dernière partie de la
16 transcription, c'est-à-dire celle qui remonte, si je peux retrouver cela... où... où est-ce que
17 ça se trouve ? Ce que j'ai, ici, sur mon bureau... enfin, dans mon classeur, c'est celle du
18 mardi 29 mars.

19 Je crois qu'il y en a une autre sur mon ordinateur.

20 M^e HAYNES (interprétation) : Bon, je crois que nous avons maintenant une idée claire.

21 Professeur, je vous remercie beaucoup. Je vais vous laisser entre les mains très
22 compétentes de M^e Badibanga. Je voudrais vous remercier une nouvelle fois.

23 R. Merci, Maître.

24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup, Maître Haynes.

25 Je vais donner la parole à l'Accusation.

26 Maître Badibanga, vous avez la parole.

27 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président. Merci, Honorables Juges.

28 QUESTIONS DU PROCUREUR

1 PAR M. BADIBANGA :

2 Q. Bonjour, Professeur.

3 R. Bonjour.

4 Q. Certainement que notre échange sera plus facile pour les interprètes, dans la mesure
5 où nous parlons deux langues différentes, et que donc, bien que vous compreniez le
6 français, vous attendrez probablement d'avoir la traduction, et il en ira de même pour
7 moi.

8 Ceci nous aidera à respecter, je crois, les cinq secondes, et pour le reste, pour la
9 formulation, des questions comme des réponses, nous essaierons peut-être tous les deux
10 de parler lentement. Est-ce que ça vous va si je vous rappelle ces deux règles-là ?

11 R. Oui.

12 Madame le Président, j'entends la question en anglais, mais le français n'est pas très fort.

13 Il y a peut-être des nuances en français qui ne sont pas traduites... traduites exactement.

14 Donc, à quoi dois-je répondre ? À la question qui m'est posée en anglais ou à la... ou au
15 français que j'entends ? Puisque parfois, j'entends du français, aussi.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Professeur Bokamba, après
17 toutes les audiences, de toute façon, il y a une correction des transcriptions, et une
18 comparaison entre ce qui a été dit en français et ce qui a été dit en anglais.

19 Donc, afin de vous faciliter le travail, voici ce que je vous suggère : suivez l'anglais,
20 puisque c'est la langue que vous allez utiliser pour répondre.

21 R. Je vous remercie, Madame le Président.

22 M. BADIBANGA : En réalité, Madame le Président, je pense que M. l'expert fait
23 référence au petit échange que nous avons eu lors de la rencontre de familiarisation, où
24 comme vous l'avez noté dans son CV, il a... il parle parfaitement français, et donc,
25 l'expert m'avait effectivement indiqué qu'il répondrait en anglais. Et moi, je lui avais dit
26 que, bien que l'entretien était en anglais ce jour-là, pour la salle d'audience, je
27 m'exprimerais en français.

28 Q. Donc, comme vous l'a dit M^{me} le Président, je crois que ce sera peut-être plus facile,

1 pour le rythme, que vous suiviez en anglais, mais si vous réalisez qu'il y aurait une
2 différence ou une nuance entre les deux langues, n'hésitez absolument pas à... à
3 l'indiquer, pour... pour plus de clarté.

4 Donc, ce qui est important, c'est que les questions qui vous parviennent soient
5 extrêmement claires pour vous et ne prêtent pas à doute.

6 Est-ce que nous sommes d'accord ?

7 R. Tout à fait.

8 Q. Professeur, à quand remonte votre premier contact avec l'équipe de la Défense, pour
9 intervenir de... devant cette Cour, en qualité d'expert ?

10 R. J'essaie de me souvenir de la date. C'était l'an dernier, en janvier, peut-être, en 2011.

11 C'est à ce moment-là que j'ai reçu cette demande pour savoir si j'étais intéressé à servir
12 en tant qu'analyste pour la Défense. Mais ma mémoire est un peu floue. Il y a eu des
13 échanges de correspondances de la part d'un de mes collègues, le Pr Mufwene Salikoko,
14 qu'ils avaient contacté au départ, et qui « les » ont renvoyés vers moi. Donc, je crois
15 qu'un certain temps s'est écoulé avant que je reçoive une demande directe de la part de
16 la Défense, quant à savoir si j'étais disponible... prêt à servir en tant qu'expert. Demain,
17 je pourrais vous donner la date plus précise, parce que j'ai conservé le courriel qui m'a
18 été envoyé.

19 Q. En dehors de cette... ce premier échange qui, dites-vous, a été suivi par des e-mails,
20 avez-vous eu l'occasion de rencontrer physiquement... de le... de rencontrer
21 physiquement l'équipe de la Défense ?

22 R. Non, Maître, je n'ai jamais rencontré aucun des membres de l'équipe de la Défense. Je
23 ne les connaissais pas, je ne connaissais pas leur existence.

24 Q. L'exercice peut être difficile, donc je vous demande d'être dans... dans
25 l'approximation, je crois que cela pourra nous satisfaire.

26 Entre ce tout premier contact en janvier 2011, d'après votre souvenir, et votre
27 témoignage, ici, à la Cour, est-ce que vous diriez que vous avez eu quatre ou cinq
28 échanges avec la Défense, ou plutôt 20 ou 30 échanges avec la Défense, ou encore plus ?

1 J'essaie d'évaluer la fréquence des contacts et des échanges que vous avez eus avec
2 l'équipe de la Défense.

3 R. Eh bien, je pense qu'il y a plus d'une vingtaine d'échanges par courriels, avec l'équipe
4 de la Défense.

5 La première série d'échanges, à part lorsque j'ai accepté la mission, comprenait leurs
6 demandes... leurs demandes portant sur les... sur les questions que je devais poser... qui
7 devaient être posées au Pr Samarin, et ensuite, la question du rapport que j'étais censé
8 écrire et présenter. Il y a un échange de courriels à ce propos, plus précisément, pour
9 me... m'indiquer quel était le sujet que je devais étudier et pour me fournir aussi des
10 pièces, me permettant de travailler, y compris le rapport du Pr Samarin, pour que je
11 puisse le lire et que je puisse ensuite rédiger le mien. Et des questions, aussi, de ma part,
12 quant à savoir dans... dans quel niveau de détails je devais entrer au niveau technique ;
13 puis la présentation du rapport, et ensuite un peu de suivi avec la présentation de la
14 bibliographie, qui s'est « fait » un peu plus tard. Et ensuite, bien sûr, toutes sortes
15 d'échanges pour savoir quand j'allais venir déposer, ici, à La Haye.

16 Donc, vous voyez qu'il y a eu un certain nombre d'échanges par e-mails. Parfois aussi,
17 par téléphone, le cas échéant, lorsque c'était nécessaire, lorsqu'il fallait des pièces
18 immédiates... immédiatement.

19 Q. En commençant sur ce que vous avez qualifié de « première série d'échanges », ai-je
20 bien compris qu'à ce moment-là, la demande qui vous a été faite, c'était de suggérer des
21 questions à poser au Pr Samarin ?

22 R. La première demande était la suivante : ils voulaient que j'étudie le rapport du
23 Pr Samarin, que je lise les transcriptions, et pendant qu'il déposait, ici, de leur présenter
24 — à la Défense, donc — des questions qui seraient appropriées, enfin, différentes... un
25 type de questions sur lesquelles ils pourraient... qu'ils pourraient développer ensuite
26 par eux-mêmes, le cas échéant.

27 Q. Et ce sont ces échanges que vous situez aux environs du mois de janvier 2011 ; ai-je
28 bien compris, ou cela intervient à un autre moment ?

1 R. Non, c'est un peu plus tard. Comme vous pouvez l'imaginer, c'est lorsque les
2 documents sont devenus disponibles, et je parle, ici, du rapport du Pr Samarin, et
3 ensuite, de sa déposition.

4 Donc, en ce qui concerne le déroulement chronologique, ce n'est pas aussi clair que ça.
5 Les choses ne sont pas très claires, il faudrait que je me repenche sur mes e-mails pour
6 arriver à reconstruire la chronologie exacte.

7 Mais une fois que j'avais... j'avais convenu de servir d'expert, et qu'il y avait des
8 questions sur... concernant le lingala, j'ai attendu d'attendre (*phon.*) les pièces, et une fois
9 que j'ai reçu ces pièces, j'ai commencé à faire le travail qui m'était demandé en matière
10 de recherches, par exemple, pour pouvoir répondre aux questions que l'on m'avait
11 soumises.

12 Q. Cela vous aide-t-il si je vous dis que le Pr Samarin a témoigné, ici, en mars de
13 l'année 2011 ; est-ce que c'est plus ou moins de cette période-là que nous parlons, dans
14 votre souvenir ?

15 R. La période à laquelle je fais référence... Mais là, de quoi parlez-vous exactement ?
16 Vous voulez savoir quand j'ai commencé à recevoir les transcriptions, ou vous voulez
17 savoir à quel moment j'ai reçu le rapport, d'abord, puis les transcriptions ?

18 Q. Vous avez raison, je... je... je vous prie de m'en excuser. Je pense, de toute façon, qu'à
19 la... à la lecture attentive du... du compte rendu d'audience, ce que vous dites est... est
20 tout à fait clair et peut être situé dans le temps.

21 Je voulais simplement situer, ici avec vous dans le temps, que vous avez reçu le rapport
22 du Pr Samarin plus ou moins à la période où il était en train de témoigner devant la
23 Cour. Je suppose peut-être quelques jours avant, ou quelques semaines avant, mais en
24 tout état de cause, dans cette période-là ; est-ce que ceci est exact ?

25 R. Oui.

26 Q. Depuis lors, disons, donc, depuis la date certaine du mois de mars 2011, quels autres
27 documents ou quelle autre documentation qui se rapporte à cette affaire, avez-vous
28 reçue pour préparer votre rapport ?

1 R. Maître, j'ai reçu un document intitulé : « Chambre de mise... de première instance III,
2 Situation en république centrafricaine, en l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba*
3 *Gombo*, en date du 26 février 2010 ».

4 J'ai aussi reçu de la part de la Défense un exemplaire du rapport du Pr Samarin... le CV
5 (*se reprend l'interprète*) du... du Pr Samarin pour que je m'assure que son CV était bien
6 identique à celui dont disposait la Cour, qu'il était donc fiable et que je pouvais en
7 tirer... que je pouvais... l'utiliser pour l'étude que je comptais faire.

8 Je crois que c'est à peu près tout. C'est à peu près tout ce que j'ai reçu de leur part.

9 Q. Vous venez de mentionner un document intitulé : « Chambre de première
10 instance III » et daté du 26 février 2010. Ce document comporte-t-il un autre titre qui
11 nous permettrait, peut-être, d'identifier son contenu ?

12 R. Maître, je ne vois pas d'autre titre.

13 Si ça peut vous aider, il s'agit du document n° ICC-01/05-01/08, en date
14 du 26 février 2010.

15 Y a-t-il d'autres écrits sur ce document ? « Défense pour M. Jean-Pierre Bemba Gombo ».
16 C'est tout ce qui est écrit.

17 Q. Généralement, Professeur, ce type de document, il y a un carré qui contient des
18 annotations, en général, plus ou moins, je dirais, en... dans... dans la moitié inférieure
19 du document, il y a un carré ou un rectangle qui contient le titre ou le sujet sur lequel
20 porte... porte ce document, vraiment en toute première page. Est-ce que c'est le cas sur
21 ce que vous avez devant les yeux ?

22 R. Oui, Maître. Il est écrit : « Observations de la Défense sur les... l'expert conseillé par...
23 ou proposé par l'Accusation ». C'est ça qui est dans un encadré. « Document public,
24 Défense. Observations sur l'expert proposé par l'Accusation ».

25 Q. Merci, Professeur. C'est exactement ce qu'il... ce qu'il nous fallait comme information.
26 En dehors, donc, de ces observations de la Défense sur l'expert proposé, le... le
27 curriculum vitae du Pr Samarin, ainsi que le rapport rédigé par le Pr Samarin, avez-vous
28 reçu d'autres documents relatifs à cette affaire pour vous aider à rédiger votre rapport ?

1 R. Si je me souviens bien, non, à moins que j'aie oublié, ou... oublié un document.
2 Je dis cela parce que ma façon de m'organiser est la même que celle pour mes cours : je
3 mets tous les documents afférents à cette affaire dans mon classeur. Et comme un
4 professeur, je me promène avec mon classeur. Et ce que j'ai, ici, dans ce classeur
5 représente les documents que j'ai reçus. Il se peut qu'il y en ait eu un autre et que, dans
6 la précipitation de mon départ, lorsque j'ai fait mes valises, puisque je l'ai fait après les...
7 après... après mes cours, j'ai peut-être oublié un... un document sur mon bureau ; je ne
8 m'en souviens pas.

9 Q. Je... Je suis certain, Professeur, que votre méthode a fait ses preuves.
10 Votre réponse était très, très claire, mais pour le compte rendu d'audience et pour la
11 compréhension de... de la Chambre et de toutes les parties, je vais insister un tout petit
12 peu sur ce point, juste en vous soumettant certaines... certaines propositions.
13 Est-ce que vous avez reçu ou eu l'occasion de lire un document appelé « Document
14 contenant les charges » et qui, en fait, présente la théorie de l'Accusation contre
15 M. Jean-Pierre Bemba, document qui présente les charges que l'Accusation propose de
16 retenir contre Jean-Pierre Bemba ? Est-ce que vous avez eu l'occasion de lire un tel
17 document ?

18 R. Non. Je ne me souviens pas de document de ce type. Et je peux déclarer avec une
19 quasi-certitude — quasi-certitude —, parce que je suis humain, donc je l'ai peut-être
20 oublié, mais quasi-certitude quand même que je n'ai pas reçu ce document, parce que
21 sachez que je l'aurais étudié en détail, si je l'avais eu. Ainsi, je n'aurais pas eu à faire une
22 recherche personnelle pour savoir quelles étaient les charges retenues contre cette
23 personne. Mais, en fait, j'ai dû faire une recherche en ligne, parce que, bien que je savais
24 que M. Bemba avait été arrêté et avait été amené devant cette Cour, j'ai appris cette
25 information comme j'ai appris un grand nombre d'autres... un grand nombre d'autres
26 événements qui arrivent en Afrique, uniquement en lisant.

27 Je l'ai peut-être déjà dit, mais, dans ma... dans ma carrière, enfin, sachez que je... je lis
28 énormément, je... je suis toujours à la recherche de... d'information sur tout ce qui se

1 passe en Afrique, que ce soit la politique, et cetera. Je suis un lecteur insatiable. Et ainsi,
2 je permets... ça me permet de savoir ce qui se passe en Afrique. Je passe énormément de
3 temps à lire les nouvelles internationales, mais j'ai aussi l'habitude de regarder les
4 journaux télévisés, mais sur trois chaînes différentes : la BBC, qui est diffusée à
5 17 heures dans ma ville ; à 17 h 30, ensuite, je passe sur soit CNN, soit ABC ; et
6 à 18 heures, je... je regarde la PBS, la station publique, afin d'avoir toute la gamme des
7 nouvelles.

8 Et c'est par ce biais, en fait, que j'ai appris que M. Bemba avait été arrêté.

9 Q. Merci, Professeur.

10 Mes questions, actuellement, portent sur le matériel que vous avez reçu dans le cadre
11 de votre mandat. Donc, dès lors que vous êtes sollicité ou commis en qualité d'expert, je
12 veux m'assurer avec vous de quel a été exactement le matériel qui vous a été remis dans
13 ce cadre. Je n'ai, bien entendu, aucun doute ni aucune question, d'ailleurs, sur l'étendue
14 de vos connaissances personnelles en dehors de ce cadre. Il s'agit vraiment du mandat.

15 Avez-vous reçu des témoignages, soit sous forme de procès-verbal d'interrogatoire, soit
16 sous forme de comptes rendus d'audience, de témoignages de personnes qui ont
17 témoigné devant cette Cour et qui ont abordé le sujet sur lequel vous avez travaillé,
18 c'est-à-dire l'utilisation des langues dans ce conflit ?

19 R. Non. Non, Maître. La seule transcription dont je dispose, c'est la transcription de la
20 déposition de l'expert, donc du P^r Samarin.

21 Je n'ai pas essayé d'obtenir d'autres informations de la part de la Défense, et ils ne m'en
22 ont pas fourni d'autres, d'ailleurs.

23 Q. Et est-ce que, pour pouvoir répondre à la deuxième question de votre mandat, qui
24 était de faire une critique du rapport du P^r Samarin, et peut-être même avant, puisque
25 vous aviez déjà le rapport depuis le début de l'année 2011, est-ce que vous avez reçu ou
26 vous avez eu l'opportunité d'examiner le matériel que le P^r Samarin avait, lui, examiné
27 pour rédiger son rapport, sur lequel il s'était basé pour rédiger son propre rapport ?

28 R. Non, Maître, je ne l'ai pas fait. Et d'ailleurs, en étudiant le rapport du P^r Samarin, j'ai

1 remarqué, dans une note de bas de page, qu'il avait obtenu certaines pièces de la part de
2 l'Accusation, portant sur le témoignage de certains témoins, et j'ai demandé à M^e Kilolo
3 si... si, avant la présentation de mon rapport, si je pouvais avoir accès à ces
4 informations. Il a renvoyé mon message à son collègue, M. Kabongo, qui m'a répondu
5 pour me dire que le Pr Samarin avait obtenu tout cela de la part de l'Accusation et qu'il
6 n'avait aucune idée de la façon de l'obtenir. Enfin, quelque chose dans le genre, enfin,
7 qu'en fait, il n'avait pas de pièces à m'envoyer.

8 Donc, les choses se sont arrêtées là. Mais j'avais l'impression que ça aurait pu m'être très
9 utile de disposer de ces pièces, mais puisqu'ils n'ont pas donné suite, je me suis dit que,
10 sans doute, ce n'était pas nécessaire que j'en dispose.

11 Q. Vous répondez déjà à ma question suivante, mais je ne peux résister au plaisir de
12 vous la poser.

13 R. Allez-y.

14 Q. Si jamais l'on devait considérer ou imaginer que cette... cette documentation ou une
15 partie de cette documentation aurait pu vous être fournie, est-ce que vous pensez que
16 cela aurait pu avoir une... une importance dans le travail que vous avez rédigé ?

17 R. Ma réponse serait non.

18 Cela aurait peut-être pu éclairer mes travaux, mais n'aurait pas eu d'impact comme tel
19 sur le résultat. Pourquoi ? Eh bien, comme je l'ai indiqué hier dans ma déclaration
20 liminaire, je suis d'abord et avant tout un syntacticien et notre travail consiste
21 essentiellement à disséquer des données, pas n'importe quelles données, mais des
22 données pertinentes dans le but de produire des réponses ou de parvenir à des réponses
23 qui se rapprochent le plus possible « aux » connaissances dont nous disposons. La
24 déposition d'autres témoins n'aurait pas eu d'incidence importante sur mes travaux.

25 Je ne dis pas... ne nie pas le fait que ça aurait pu avoir une certaine incidence, mais pas
26 une incidence majeure, car je réagissais au travail d'un autre expert et, par conséquent,
27 il m'incombait d'être cohérent et de me focaliser sur ce rapport plutôt que sur d'autres
28 questions dont certaines me sont familières, car, voyez-vous, il n'y a pas beaucoup de

1 secrets dans ce monde, et l'essentiel de ce qui est fait ici est diffusé ailleurs, sur Internet,
2 et j'y ai accès.

3 Voilà. Donc, ça aurait pu avoir une incidence périphérique, mais pas une incidence
4 majeure, parce que ma (*phon.*) question était très précise : « Que diriez-vous de X, Y,
5 Z ? » Et c'est ce que j'ai essayé de traiter en me reportant au rapport de mon collègue.

6 Q. Merci, Professeur, nous... nous reviendrons sur ce point un peu plus tard.

7 Justement, puisque vous faites référence aux questions qui vous ont été posées, est-ce
8 que vous... vous savez, à peu près, à quel moment vous avez reçu la lettre de mandat
9 qui vous donne, donc... qui lançait, je dirais, votre... votre expertise ou qui vous
10 donnait mandat pour... pour rédiger votre rapport d'expert ?

11 R. Je trouve intéressant que vous me posiez la question.

12 La lettre — et j'essayais de me souvenir exactement du moment où elle m'a été envoyée
13 — m'invitant à répondre aux questions que j'ai fait ressortir et m'expliquant mon
14 mandat, c'était après que j'ai accepté de faire ce travail qu'une lettre générale, non pas
15 une lettre officielle comme telle, m'a été envoyée pour me préciser ce que la Défense
16 souhaitait que je fasse, les réponses auxquelles... les questions auxquelles elle souhaitait
17 que je réponde et me parlant des documents que j'ai cités.

18 À un stade ultérieur, j'ai reçu une lettre plus spécifique avant que je ne dépose mon
19 rapport, pour vérifier que je me souvenais bien de mon mandat, mais je ne me souviens
20 pas de la date à laquelle cette lettre m'a été envoyée.

21 Q. Est-ce que vous disposeriez avec vous, dans... dans votre classeur, de... de copies de
22 ces lettres qui pourraient peut-être vous aider à vous rafraîchir la mémoire ?

23 R. Non, je n'en dispose pas. Cela étant, je... je l'ai dans mes courriels, si c'est nécessaire,
24 je peux les obtenir, où je pourrai alors vous donner la date exacte.

25 M. BADIBANGA : Si la Chambre m'y autorise, je vais faire référence à la lettre de
26 mandat que nous avons sous les yeux.

27 Madame le Président, je demandais simplement, si vous m'y autorisez, parce que je
28 n'avais pas pensé que cela pourrait être en question, donc je n'ai pas noté la référence

1 précise du document ; mais s'agissant de la lettre que la Défense a adressée au
2 Pr Bokamba, en juin 2012, je pense que cela ne devrait pas poser de difficulté.
3 Donc, si vous m'y autorisez, je voudrais juste pouvoir faire référence au document.
4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Des objections, Maitre Haynes ?
5 M^e HAYNES (interprétation) : Quel est le niveau de confidentialité de cette pièce ?
6 Normalement, les lettres entre deux personnes sont confidentielles.
7 M. BADIBANGA : Madame le Président, le document porte la référence
8 CAR-D04-0003-0511. Et il s'agit d'une lettre donnant instructions au... au Professeur
9 avec les questions qui lui ont été posées pour répondre à ce rapport.
10 Donc, je ne sais pas si la Défense considère ce document comme confidentiel, puisqu'on
11 dit simplement au Professeur : voulez-vous répondre à telle et telle question pour votre
12 rapport ?
13 Je n'aperçois aucune indication qu'il serait confidentiel, mais si la Défense y voit une
14 objection, alors, nous pourrions le faire à huis clos, éventuellement.
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maitre Haynes, je me souviens
16 du même type d'échange ayant fait l'objet d'une discussion en audience publique,
17 s'agissant du témoin expert précédent.
18 M^e HAYNES (interprétation) : Je ne suis pas sûr que vous ayez raison sur ce point,
19 Madame le Président.
20 S'agissant du général Séara, lorsque nous avons enquêté sur le niveau de confidentialité
21 du document tel qu'il a été téléchargé, nous avons appris qu'il était effectivement
22 confidentiel. Et les questions initiales ont été posées, par conséquent, à huis clos partiel.
23 Nous avons demandé que soit abaissé le store. Et les questions supplémentaires ne
24 portaient pas sur le contenu du document. C'est du moins le souvenir que j'en ai.
25 Mais M^e Badibanga n'a pas vraiment répondu à la question : quel est le niveau de
26 confidentialité du document, tel qu'il figure actuellement dans le système ?
27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Alors, péchant par prudence, M^e
28 Badibanga, vous ne demandez pas que soit diffusé le document, donc nous pouvons

1 passer à huis clos partiel, après quoi, vous pourrez poser vos questions au témoin,
2 s'agissant de ce document.

3 Madame le greffier d'audience, veuillez passer à huis clos partiel.

4 **(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 40)* Reclassifié en audience publique

5 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes à huis clos partiel, Madame le
6 Président, Mesdames les juges.

7 M. BADIBANGA :

8 Q. Monsieur l'expert, Professeur, je pense que c'est la première fois que nous allons à...
9 à huis clos depuis que vous êtes devant cette Cour, si je ne m'abuse.

10 Simplement pour vous expliquer la procédure, lorsque nous sommes à huis clos, le
11 public, à l'extérieur, ne peut pas entendre ce qui est dit dans la salle, et on peut même,
12 lorsqu'un document doit être diffusé à l'écran, empêcher également qu'il soit vu. Et
13 nous allons quelquefois à huis clos lorsque des nécessités... les nécessités l'imposent.

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 Cette lettre, est-elle ce que vous qualifiez de première lettre ou celle-ci est la seconde
27 que vous dites être officielle ?

28 R. Techniquement, Maître, c'est là la première lettre officielle ; et par « officielle »,

1 j'entends une lettre qui, d'abord... Enfin, j'essaie de... d'être précis. Cette lettre m'a été
2 envoyée par e-mail. Et c'était une copie scannée de l'original. Elle porte la signature de
3 M^e Kilolo.

4 Avant cela, j'avais reçu des messages qui étaient informels, en ce sens que c'étaient des
5 courriels, tout simplement. Et je pouvais déjà voir, bon, qui... qui en était le
6 destinataire... l'expéditeur, mais elle ne portait pas... le courrier ne portait pas de... de
7 signature ; par conséquent, j'estime que ce n'était pas officiel.

8 Or, là, c'est une lettre officielle, après la... la requête qui m'est parvenue après la requête
9 informelle qui m'avait été adressée.

10 Et ça se distingue des autres, non seulement en raison de ce que je viens d'expliquer,
11 mais en raison du fait que, lors du premier contact que j'ai eu, m'invitant ou explorant la
12 possibilité de ma comparution, mon collègue Salikoko Mufwene, un professeur de
13 linguistique à l'université de Chicago, qui se trouvait en Europe... Et c'est à ce
14 moment-là qu'il a été contacté, et il a conseillé à l'équipe de me contacter après l'avoir
15 informé qu'il n'était pas en mesure de faire le travail qu'on lui avait demandé et que la
16 personne la mieux qualifiée, c'était son collègue, soit moi. Et c'est après cela que j'ai reçu
17 la lettre, parce que je n'ai pas réagi avant de recevoir le courriel.

18 Lorsque j'ai reçu un courriel, j'ai répondu, mais c'était, encore une fois, non officiel,
19 c'était un contact informel, contrairement à cette lettre qui porte la signature du conseil,
20 et l'en-tête.

21 Q. Si vous le voulez bien, Professeur, en audience publique, si nous devons faire
22 référence à ce document, nous dirons simplement « la lettre officielle ».

23 Est-ce que cela vous convient ?

24 M. BADIBANGA : Madame le Président, nous pouvons revenir en audience publique.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Madame le greffier d'audience,
26 audience publique, s'il vous plaît.

27 R. Oui, parfaitement, Maître.

28 *(Passage en audience publique à 12 h 45)*

- 1 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Madame le
2 Président, Mesdames les juges.
3 M. BADIBANGA :
4 Q. Professeur, selon ce que vous en avez compris, à partir de quel moment diriez-vous
5 que vous êtes expert ou vous... vous avez travaillé en qualité d'expert pour... pour cette
6 Cour ?
7 R. Maître, je ne suis pas sûr de savoir comment répondre à cette question, en ce sens
8 que je ne me suis jamais considéré comme étant un expert devant quelque juridiction
9 que ce soit, à un moment quelconque de ma carrière.
10 N'empêche, je suis un expert en linguistique. Et si mes connaissances peuvent être
11 utilisées par la Cour, alors, c'est à la Cour d'apprécier, sur la base de mon profil, et de
12 juger si je suis expert ou pas.
13 Q. Je pense, Professeur, que je me suis mal fait comprendre, je vous prie de... de ne pas
14 m'en tenir rigueur.
15 Je précise ma question. Et peut-être vais-je aller droit au... au but, cela nous fera
16 peut-être gagner du temps.
17 Vous avez reçu une lettre officielle le 14 juin 2012 ; c'était il y a trois mois.
18 R. C'est exact. C'est exact. J'avais perdu l'interprétation.
19 J'ai bien reçu cette lettre, comme vous l'avez indiqué.
20 Q. Les personnes qui témoignent en qualité d'expert devant cette Cour passent par
21 toute une procédure d'enregistrement, puis elles reçoivent un mandat. Je ne vais pas
22 m'étendre sur la procédure, mais le sens de ma question, c'était : vous... nous sommes
23 d'accord de parler d'une lettre officielle du 14 juin 2012, mais vous nous avez parlé de
24 prestations que vous avez visiblement effectuées pour le compte de la Défense dès le
25 mois de mars 2011.
26 Ma question est : à ce moment-là, quel était le statut, à votre connaissance, que vous
27 aviez ? Étiez-vous déjà, en mars 2011, un expert ? Avez-vous donné une opinion en
28 qualité d'expert ou en toute autre qualité ?

1 Voilà quel était le sens de ma... de ma question.

2 R. Lorsque la requête initiale m'a été adressée, j'ai accepté de procéder à une analyse en
3 précisant que... ou en comprenant que j'allais devenir témoin, j'allais comparaître
4 devant la Cour. J'ai compris que mon expertise était sollicitée. Et c'est à ce moment-là,
5 lorsque j'ai dit oui, que je me suis engagé à effectuer les travaux qu'on me demandait de
6 faire. Sans avoir encore avoir reçu la lettre officielle en question, j'avais compris que
7 c'était une équipe dûment mandatée qui m'avait formulé cette requête, que la requête a
8 été précédée par des consultations en bonne et due forme. C'est pourquoi j'ai dit,
9 d'emblée, hier, Maître, que sans l'approbation de la Cour, je ne serais même pas ici,
10 aujourd'hui, car je sais, en tant qu'administrateur, que, dans des circonstances
11 similaires, il faut qu'il y ait un accord préalable.

12 Donc, Madame le Président, et Maître, pour revenir à votre question, je... j'estime être
13 un expert s'agissant des questions qui m'ont été posées, et ce, à partir du moment où
14 l'équipe de défense m'a demandé de le faire et que j'ai donné mon approbation.

15 Q. Merci, Professeur, cela est... cela est très clair.

16 Pour effectuer cette mission, nous avons parlé de la documentation que vous avez
17 reçue. Je n'ai plus besoin de le rappeler, je crois qu'il y avait un document de la Défense,
18 le rapport du Pr Samarin, ainsi que le curriculum vitæ du Pr Samarin.

19 Est-ce que vous avez eu également à rencontrer des personnes, c'est-à-dire est-ce que
20 vous avez dû voyager et vous rendre, soit au Congo, soit en République centrafricaine,
21 pour préparer ce rapport ou pour actualiser des informations que vous... vous aviez
22 éventuellement déjà ?

23 R. Non, je n'ai pas eu à le faire. Si quelqu'un m'avait payé un billet d'avion pour me
24 déplacer, je l'aurais fait.

25 Q. Je ne vous ferai pas répéter ce que vous avez dit, hier. Je crois que vous aviez parlé
26 de vos voyages au Congo, lorsque M^e Haynes vous posait des questions. Et si je ne
27 m'abuse, votre dernier voyage remonte à 2009 ; c'est bien... c'est bien exact ?

28 R. Oui, Maître.

1 Q. Alors, votre dernier voyage au Congo remonte à 2009, mais il n'y a pas de référence à
2 un voyage en République centrafricaine. Est-ce que vous vous y êtes déjà rendu, à une
3 occasion ou à une autre ?

4 R. Non, Maître, je ne m'y suis pas rendu.

5 Q. À... À la lecture de... de votre rapport et de votre CV, j'ai... j'ai noté votre grande
6 expertise dans... dans... dans ce domaine ; et donc, une fois de plus, je... je vous confirme
7 que cela n'est pas en discussion.

8 Ce que je voudrais juste avoir comme précision, ici, c'est : est-ce que le sango fait partie
9 des langues que vous avez eu l'opportunité de... d'étudier tout au long de votre
10 carrière ?

11 R. S'agissant du sango ou du fait d'étudier le sango dans le cadre de mes travaux de
12 recherche, la réponse est non. C'est un non catégorique.

13 En revanche, en tant que Professeur, et non seulement de linguistique uniquement,
14 mais aussi de linguistique africaine, j'enseigne un cours sur la linguistique africaine, qui
15 aborde un certain nombre d'aspects, de sujets, à commencer par la classification des
16 langues africaines, l'évolution de la linguistique africaine. Et c'est en partie pour cela
17 que je suis en mesure de vous citer, sans consulter mes notes, à quel moment des
18 travaux de recherche sur... comparatifs sur le bantou ont commencé et ont été effectués.

19 Et c'est dans ce contexte, c'est-à-dire le contexte où je connais la classification des
20 langues et de la linguistique africaine, je sais pertinemment quelles sont les diverses
21 familles de langues africaines, les principales familles, les phylums et les sous-familles,
22 quelques-unes des familles majeures et d'autres qui sont moins importantes.

23 Donc, je peux vous parler de la langue nigéro-congolaise. Et, au sein de cette famille,
24 l'on peut trouver ce qui est communément connu comme étant les langues bantoues
25 dans le sens large du terme, mais aussi les langues oubanguiennes, ainsi que des
26 langues ouest-africaines, car elles présentent un certain nombre de caractéristiques
27 structurelles communes.

28 C'est donc dans ce contexte que je peux dire que je connais le sango, que j'ai

1 connaissance du sango. Mais est-ce que j'ai étudié la structure de la langue sango
2 comme je l'ai fait pour le lingala ou d'autres... d'autres langues ? La réponse est non.
3 Q. Il me semble, Professeur, que vous aviez dit que le sango était d'une autre classe de
4 famille que le... que le lingala. Est-ce que vous voulez bien nous rappeler de quelle
5 famille est le... est le sango, au sens linguistique ?
6 R. Oui, vous n'avez peut-être pas entendu cet élément de ma réponse : j'ai dit que le
7 sango est une langue oubanguienne, alors que le lingala est une langue bantoue.
8 Ce qui veut dire qu'il y a une série de caractéristiques structurelles qui n'existent pas
9 dans la langue sango, tout comme elles n'existent pas dans la langue ngbaka — une
10 langue apparentée —, ou le ngbandi, mais qui font, par contre, partie intégrante des
11 langues bantoues, comme le lingala, le swahili ou le kinande.
12 Donc, pour dire les choses clairement, ce dont je parle, c'est un cas qui implique
13 l'analyse des principales caractéristiques, ainsi que des caractéristiques structurelles
14 mineures de toute langue, afin de déterminer à quelle famille de langue elle appartient.
15 Permettez-moi de vous donner un exemple à titre d'illustration. Lorsqu'on parle de...
16 de la langue de la famille nigéro-congolaise, par opposition à une autre branche de
17 langues parmi les langues africaines, par exemple, les langues afro-asiatiques ou
18 sémites, nous disons que lorsque nous examinons les différents aspects de la structure
19 de ces langues, nous constatons qu'au niveau du vocabulaire, il y a beaucoup de
20 similitudes que l'on appelle des mots apparentés, c'est-à-dire que l'on peut construire...
21 déconstruire un mot, et sur la base du... de la signification du mot, on peut déterminer
22 ce qu'il veut dire, en dépit des différences de... de cette même existence... au sein même
23 de cette structure.
24 Si vous constatez qu'il y a beaucoup de... de... de mots apparentés... qui sont
25 apparents... qui sont communs, 50 pour-cent ou plus, a priori, vous considéreriez ces
26 langues (*phon.*), deux ou trois, d'avoir... que ces langues ont la même... appartiennent à
27 la même famille. Mais ce n'est pas suffisant, il faut également passer au niveau
28 phonique pour voir si les consonnes et les voyelles peuvent être recomposées,

1 reconstituées, et si elles présentent des similitudes.

2 Et c'est sur cette base que l'on peut conclure que le latin, et le sanskrit, et le grec

3 appartiennent à la famille indo-européenne, et qu'au sein de cette famille, il y a des

4 sous-familles : la famille germanique, les langues germaniques, les langues romanes, et

5 c'est ce principe qui a mené vers la classification des langues africaines en quatre

6 phylums importants, c'est-à-dire des groupes de familles, étant donné les... les

7 similitudes.

8 Et qu'est-ce qui caractérise la famille nigéro-congolaise ? Eh bien, la récurrence de

9 classes nominales. Parfois, ce sont (*phon.*) rémanents... c'est-à-dire qu'ils ne sont pas

10 répandus, comme c'est le cas d'autres langues. Le sango, le ngbandi, le mbaka, ont-ils

11 des... des... des restes de classes nominales ou est-ce que la classe nominale est aussi

12 répandue que dans ce qu'on appelle communément les langues bantoues ?

13 Dans les langues bantoues, il y en a certaines qui n'ont pas beaucoup de classes

14 nominales, surtout au Cameroun, et c'est ce que j'appelle « les langues bantoues de la

15 savane ».

16 Et donc, quand vous examinez la... la... la... la récurrence de la classe nominale, eh bien,

17 c'est ce qui caractérise le... les... les langues nigéro-congolaises par opposition à... à

18 d'autres langues, comme l'ashanti et d'autres.

19 Voilà, c'est ce genre de relations dont je parle.

20 Pour le profane, il est difficile, des fois, de visualiser ce dont nous parlons. Mais, dans

21 certain cas, je parle de catégories générales, communes qui justifient une telle

22 classification, ensuite, une sous classification fondée sur des détails plus minutieux qui

23 comprennent la morphologie et la phonologie.

24 Voilà, j'espère que c'est clair.

25 Q. C'est certainement clair, Professeur, mais je fais partie de ces profanes qui essaient

26 donc de... de suivre.

27 Alors, vous m'excuserez peut-être si, justement, certaines de mes questions sont parfois

28 beaucoup plus simples que... que celles de mon... mon éminent confrère de la Défense.

1 Est-ce que, Professeur, vous avez étudié les langues oubanguiennes ? Puisque
2 maintenant, nous savons que vous avez étudié les langues bantoues, vous avez précisé
3 pour ce qui était du sango, je voudrais juste savoir si vous avez étudié ou avez eu
4 l'occasion d'étudier les langues oubanguiennes ?

5 R. Non, pas dans le sens où j'ai pu étudier des langues bantoues.

6 Pour les langues bantoues, j'ai examiné, pour beaucoup d'entre elles, les structures au
7 niveau que j'ai évoqué tout à l'heure, la syntaxe, la morphologie, et dans certains cas, la
8 phonétique, également, le système des sons.

9 Pour ce qui est des langues oubanguiennes, comme le... pour ce qui est des langues
10 ouest-africaines, ce que je sais, ce sont les grandes lignes, les grandes caractéristiques
11 qui ont permis de classer ces langues, d'après les livres que j'ai pu lire pour enseigner
12 les... mon cours général sur la linguistique africaine.

13 Q. Ma question simple, à cet égard : est-ce que, Professeur, on peut confondre le lingala
14 et le sango ? Si je dois être plus précis dans ma question : lorsqu'un individu entend
15 parler ces deux langues, peut-on les confondre, ou puisqu'elles sont de familles
16 différentes — et vous avez dit qu'elles ont des structures différentes —, on ne pourrait
17 pas les confondre ?

18 R. Non. Je ne crois pas qu'on puisse les confondre, à moins que l'orateur ne mélange les
19 codes, c'est-à-dire qu'il utilise des mots de... des mots lingala en sango, et vice versa. En
20 particulier, si la personne devait entendre toute une phrase ou un dialogue, une
21 conversation, impliquant les deux langues.

22 Q. Professeur, sans revenir sur tout l'exposé global et très précis que vous nous avez
23 donné, hier, est-ce qu'on peut dire, simplement, que suivant votre rapport, le lingala est
24 né dans la région de l'Équateur, en République démocratique du Congo ?

25 R. Oui, Maître.

26 Q. Et, de nouveau, en allant à travers votre rapport, pour toutes les très bonnes raisons
27 que vous avez données, est-ce qu'on peut dire que le lingala est aujourd'hui la langue
28 dominante dans la région de l'Équateur, en République démocratique du Congo ?

1 R. Oui, Maître.

2 Q. Je vois que nous avons encore un peu de temps, alors, je vais en profiter pour parler
3 de vous.

4 R. Je vous en prie, je vous en prie.

5 Q. Vous nous avez dit être né dans la région de l'Équateur, Professeur ; est-ce bien
6 exact ?

7 R. Oui, Maître, effectivement.

8 Q. En ce qui concerne les langues congolaises que vous parlez — vous les évoquez en
9 début de votre rapport —, quelle est celle que vous parlez de manière principale, en
10 votre qualité de ressortissant de l'Équateur ?

11 R. Cela dépend de ce que vous entendez par « langue principale ». Étant donné le fait
12 ou les circonstances de ma vie internationale, si je suis au Congo, parmi les langues
13 congolaises, à l'exception du français, eh bien, si je suis à Kinshasa, j'ai l'impression que
14 le lingala est ma langue principale, étant donné la démographie, à Kinshasa, et les...
15 les... la socio-linguistique du lingala. Si je suis à Mbandaka, en province de l'Équateur,
16 je... je considèrerais encore le lingala comme ma langue principale, parce que c'est la
17 langue par défaut, comme à Kinshasa. Mais si je suis plus loin, à l'intérieur, près de
18 l'endroit où le lingala est né, ou dans cette région, entre l'Oubangui et le Congo, où les...
19 où il y a les langues différentes qui constituent la source du lingala, je dirais que le
20 dzámbe serait ma langue principale, parce que là, pour communiquer avec ces gens, il
21 faudrait que je communique en dzámbe ou en ndikila, ou en lingala.

22 En fait, cela est surtout dicté par le contexte sociolinguistique, le contexte de la situation.
23 Et je m'explique.

24 Lorsqu'une personne parle, la personne prend trois types de décisions. Premièrement : à
25 qui est-ce que je m'adresse ? Deuxièmement : quel est le sujet de la discussion ? Et,
26 troisièmement : quel est le contexte où a lieu la discussion ?

27 Ici, étant donné le contexte où nous nous trouvons, on... on s'attend à ce que je parle
28 anglais ou français. Et je me sens à l'aise dans l'une et l'autre langue.

1 Mais si je devais rencontrer un Congolais, ma... ma première impression, si... si je sais
2 que... ou moi... ma... ma première réaction, si je sais que c'est un Congolais, c'est de lui
3 parler lingala. Et si je constate qu'il ne comprend pas le lingala, je vais parler français.
4 Bon, alors, me demander quelle est... quelle est le... ma langue principale, c'est difficile,
5 parce que j'ai cette théorie de l'accommodement selon la situation.
6 En 2010... 2009, 2010, j'ai passé du temps en Belgique où j'ai fait une recherche dont j'ai
7 repris indirectement les résultats, ici — enfin, c'est inclus ici —, et là, je me trouvais à
8 Tervuren, au musée de Tervuren, vous savez que c'est le musée de l'Afrique centrale et
9 mes collègues au bureau, là-bas, parlaient le français et le lingala. Mais comme j'étais en
10 Belgique, ma première... ma première réaction était de parler français. Ils... Bon... Ils
11 savent que je connais le français et l'anglais, et s'ils s'adressent à moi, ils veulent... ils
12 peuvent vouloir me parler anglais, mais si je commence la conversation,
13 personnellement, alors, je parle le français. Voilà, c'est comme ça que je réagis.
14 Donc, si vous me demandez quelle est ma langue principale, c'est un peu difficile. Si
15 vous me demandez quelle est la langue que j'utilise surtout lorsque je suis au Congo,
16 principalement, par opposition à ma... à ma langue dominante, eh bien...
17 Est-ce que... cela vous convient, Monsieur ?
18 Q. Votre réponse est parfaite et complète, Professeur, elle me convient tout à fait.
19 Particulièrement, d'ailleurs, sur le... la question du choix que nous faisons selon les
20 circonstances, et nous y reviendrons au cours de... de... de cet échange. C'est d'ailleurs
21 pour les mêmes raisons que je choisis de poser mes questions en français ; je choisis la
22 circonstance devant cette Cour, où j'ai le plus de chance de m'exprimer avec les nuances
23 nécessaires.
24 Professeur, la région de l'Équateur, dont vous êtes originaire, sans rentrer dans un long
25 exposé, sans vous demander de les citer toutes, est-ce que vous pourriez simplement
26 nous dire à peu près combien de langues se parlent dans la région de l'Équateur ? Une
27 idée même approximative.
28 R. J'ai grandi à Mbandaka, essentiellement, la capitale de la province de l'Équateur, et

1 franchement, je ne peux pas vous dire qu'il y ait de documentations sur le nombre de
2 langues parlées, même dans cette sous-région, qui se prolonge vers l'ouest.
3 Et ceci parce que ce genre de statistiques, même pour l'ensemble du pays n'existe pas. À
4 moins, à moins que cette recherche n'ait été faite récemment.
5 Donc, ce que nous avons, ce sont des estimations. Par exemple, dans les travaux de Van
6 de Berck (*phon.*), en 1954, je crois, il est indiqué qu'il y avait 250 langues parlées au
7 Congo.
8 En conséquence, beaucoup de gens pensent qu'il y a 250 tribus.
9 Si vous deviez vérifier l'inventaire encyclopédique des langues ethnologiques, eh bien,
10 vous verriez qu'il y a 240 langues parlées au Congo, et il n'y a pas de subdivisions en
11 termes de province s'agissant du nombre de langues parlées dans telle ou telle province.
12 Par conséquent, je ne suis pas en mesure de vous donner cette information. Ce que je
13 peux vous dire, que c'est un environnement multilingue, stable, avec plusieurs langues,
14 en tout cas, les... les orateurs les perçoivent comme telles.
15 Mais lorsque les linguistes les analysent, eh bien, il peut s'avérer, — et je l'ai fait en
16 partie —... il peut s'avérer que ces soi-disant langues sont en fait des dialectes d'une
17 même langue.
18 Q. Je prends bonne note de votre observation sur le manque de statistiques.
19 Je suppose que je ne prendrais pas trop de risque si je disais que dans l'ensemble de la
20 région de l'Équateur, la province de l'Équateur, il y a au moins 10 langues ou dialectes.
21 Je suppose que je ne prends pas de risque avec un tel chiffre ?
22 R. Non, non, Maître. Non, effectivement, mais je voudrais courtoisement vous rappeler
23 que je suis spécialiste de la syntaxe et je parle lorsque les faits parlent. S'il n'y a pas de
24 fait, je ne m'aventure pas à donner une réponse qui va être retranscrite comme ayant...
25 moi-même ayant dit ceci ou cela.
26 Ce que je puis vous dire, par contre, c'est que dans la zone ou le territoire de Bomengo,
27 vous connaissez les subdivisions dans les provinces au Congo — bon, c'est là où... où
28 j'ai... je suis né —, je peux vous dire qu'il y a 20 langues différentes, 10 parmi celles-ci

- 1 sont connues de moi, je les... je les parle, et puis, j'en comprends un certain nombre.
- 2 Comme je le laissais entendre il y a quelques minutes, certaines de ces langues reçoivent
- 3 des noms qui donnent l'impression qu'elles... qu'il s'agit effectivement de langues, mais
- 4 en fait, ce sont souvent... souvent des dialectes de... d'une même langue. Ce n'est pas
- 5 unique au Congo, d'ailleurs, ce n'est pas... c'est vrai dans beaucoup de régions
- 6 d'Afrique, et c'est un travail qui doit encore être fait.
- 7 M. BADIBANGA : Madame le Président, est-ce que le greffier d'audience pourrait faire
- 8 apparaître à l'écran la carte de la République démocratique du Congo, qui porte comme
- 9 référence CAR-OTP-0066-0122 ?
- 10 C'est un document public et c'est le septième document sur la liste de l'Accusation.
- 11 *(Le greffier d'audience s'exécute)*
- 12 Merci.
- 13 Q. Professeur, je ne vais pas vous faire dessiner de...de cercle sur le lieu de... de... de
- 14 naissance de la langue...
- 15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, excusez-moi,
- 16 une correction de la transcription, document 7 de la liste des documents de la Défense,
- 17 si je ne m'abuse.
- 18 M. BADIBANGA : Il se trouve également sur la liste des documents du Bureau du
- 19 Procureur, et porte également... c'est également le septième document.
- 20 Peut-être, Madame le Président, aviez-vous reçu une première version de la liste mais
- 21 nous avons, dès le jeudi passé, il me semble ou le mercredi, nous avons envoyé une
- 22 version corrigée. Il y a donc une deuxième liste du Bureau du Procureur, qui comprend
- 23 huit documents.
- 24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Oui, toutes mes excuses. J'ai une
- 25 liste avec six documents, voilà pourquoi je pensais qu'il s'agissait du septième
- 26 document de la liste de la Défense, mais j'ai le document sous les yeux, vous pouvez
- 27 donc poursuivre.
- 28 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

1 Effectivement, il est sur la liste de la... de la Défense.

2 Q. Alors, Professeur, je disais donc, je ne vais pas vous faire faire de... de dessin sur la
3 carte. Je voulais juste que nous voyions ce que représente la province de l'Équateur.

4 Alors mes... mes dernières questions visaient un objectif : si nous regardons sur cette
5 carte, la province de l'Équateur est bien indiquée dans le coin supérieur gauche du
6 Congo, donc dans le nord-ouest. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi ?

7 R. Oui... Oui, Maître.

8 Q. Et sur cette carte, il y a en réalité la délimitation de la province, et on voit, à l'extrême
9 gauche, la ligne qui démarre à partir de la ville de Bolobo.

10 Est-ce que vous la voyez avec moi ? Est-ce que c'est bien là la frontière, sud de la... de la
11 province ; tout à gauche à côté du Congo-Brazzaville ?

12 R. Oui. Oui, Monsieur.

13 Q. Et donc, en suivant le contour de cette ligne, on arrive jusque tout en haut, un peu à
14 droite de Gbadolite, et un peu en dessous de Bangassou.

15 R. Oui, Gbadolite, je vois, mais Bangassou, non.

16 Q. C'est parce que Bangassou est en République centrafricaine. Si vous allez un tout
17 petit peu à droite, en dessous du mot « République », vous avez Bangassou.

18 Je voulais simplement que nous soyons d'accord que...

19 R. *(En français)* Ah ! O.K. Oui, *(interprétation)*, oui, je le vois, je le vois.

20 Je mélange les codes, moi aussi, toutes mes excuses.

21 Q. Un code qu'il nous faut respecter tous les deux.

22 C'est celui des cinq secondes, parce que ça aussi c'est un code de fonctionnement de la
23 Chambre.

24 Alors cette province de l'Équateur, — et c'est à ça que je voulais aboutir avec vous —...
25 Lorsqu'un ressortissant de Gbadolite — je prends à titre d'exemple —... Imaginons
26 qu'un ressortissant de Gbadolite, tout en haut, dans le nord, rencontre un habitant de
27 Mbandaka, qui se trouve au sud et à l'ouest, que se joigne à eux, un habitant de Boende,
28 qui se trouve à hauteur de Mbandaka, sur la droite, et je pourrais encore ajouter une

1 autre ville ainsi qu'un habitant de Bumba.

2 Si l'on doit prendre les habitants de toutes ces différentes localités, quelle est la langue
3 qu'ils utiliseraient en langue commune, s'agissant de langues locales — pas le français ?

4 R. À supposer qu'ils choisissent la langue par défaut, c'est-à-dire la langue qui est
5 censée être la langue connue de chacun d'entre eux, sans savoir que celui qui vient de
6 Boende va parler le boango (*phon.*) et celui qui vient de Mbandaka va parler une autre
7 langue, ils parleraient lingala.

8 S'ils ressentent cet... ce sentiment de... d'identification... d'identification nationale,
9 c'est-à-dire être Congolais... Bon, Lorsque je vois mes nièces ou mes neveux, par
10 exemple, qui s'identifient par rapport à la langue, non pas tant par le fait que je suis
11 Congolais mais que je suis éduqué, donc, ils s'adressent à moi en français, mais si vous
12 excluez le français comme langue par défaut, ce serait le lingala.

13 Et pourquoi est-ce que j'ai apporté cette réserve ? Parce que vous dites qu'il y a
14 quelqu'un qui vient de Gbadolite, un autre de Bumba, un troisième... bon... Finalement,
15 ils sont... ils sont locuteurs de la même langue. Et on peut voir cela par certains...
16 certaines caractéristiques, des marques sur leurs visages, ou autres.

17 Donc, c'est de l'accommodation, ou de l'accommodement, plutôt, comme je le disais,
18 mais enfin la langue par défaut, ça serait le lingala.

19 Q. Professeur, je pense que, avec la permission de la Cour, nous allons interrompre ici,
20 et donc nous poursuivrons cet échange lors de la prochaine audience.

21 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci, Maître Badibanga.

23 Professeur, nous allons lever la séance pour aujourd'hui. Nous vous remercions
24 beaucoup d'être prêt à poursuivre demain votre déposition.

25 Je remercie beaucoup l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes,
26 l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Je remercie beaucoup nos
27 sténographes, nos interprètes, le... la greffière d'audience, l'huissier d'audience.

28 Nous nous retrouverons demain à 9 h 30.

1 Je demanderai à l'huissier d'audience de bien vouloir accompagner le témoin en dehors
2 la salle d'audience.

3 Je me suis trompée. C'est 9 h et non pas 9 h 30. 9 h demain matin.

4 Merci au juge Aluoch d'avoir appelé mon attention sur cette erreur de ma part.

5 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

6 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.

7 *(L'audience est levée à 13 h 29)*

8 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

9 En application des ordonnances de la Chambre de première instance III, ICC-01/05-
10 01/08-2153, ICC-01/05-01/08-2223 et ICC-01/05-01/08-3038, la version de la transcription
11 avec ses expurgations est rendue publique.